

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité - Travail - Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

CONSEIL SUPERIEUR DE LA STATISTIQUE

COMITE DES PROGRAMMES STATISTIQUES



Diagnostic du Système Statistique National



Juin 2010

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| <i>Introduction</i> | <i>1</i> |
| 1. La gouvernance du SSN | 3 |
| 1.1. La loi statistique et ses textes d'application | 3 |
| 1.2. La composition du SSN..... | 4 |
| 1.2.1. L'INSEED..... | 4 |
| 1.2.2. Les autres composantes du SSN | 6 |
| 1.3. Les appuis techniques et financiers au SSN | 7 |
| 2. L'état des structures et l'offre statistique | 11 |
| 2.1. La production statistique à l'INSEED..... | 11 |
| 2.1.1. Cadre de travail..... | 11 |
| 2.1.2. Ressources humaines..... | 11 |
| 2.1.3. Ressources financières allouées | 12 |
| 2.1.4. Travaux statistiques courants | 12 |
| 2.1.5. Opérations d'enquêtes et recensement | 17 |
| 2.2. La production statistique au niveau sectoriel..... | 18 |
| 2.2.1. Les statistiques de l'éducation..... | 18 |
| 2.2.2. Les statistiques sanitaires | 21 |
| 2.2.3. Les statistiques des finances publiques | 24 |
| 2.2.4. La balances des paiements | 27 |
| 2.2.5. Les statistiques monétaires | 30 |
| 2.2.6. Les statistiques agricoles | 33 |
| 2.2.7. Les autres productions statistiques sectorielles | 34 |
| 3. Analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande statistique | 37 |
| 3.1. L'analyse globale de la demande statistique | 37 |
| 3.2. Le suivi et l'évaluation de la SNRP et des OMD | 37 |
| 3.2.1. Suivi de l'exécution des budgets de programmes..... | 38 |
| 3.2.2. Suivi/évaluation des résultats..... | 39 |
| 3.3. Les besoins statistiques liés à l'intégration régionale et à la surveillance multilatérale..... | 41 |
| 4. L'évaluation des forces et faiblesses du SSN | 42 |
| 4.1. Les forces et les opportunités du SSN..... | 42 |
| 4.2. Les faiblesses du SSN | 45 |

| | | |
|--|---|-----------|
| 4.2.1. | Des préalables pour une production statistique minimale et de qualité, non remplies | 45 |
| 4.2.2. | L'intégrité des structures de production statistiques à reconsidérer | 47 |
| 4.2.3. | La rigueur méthodologique à consolider | 48 |
| 4.2.4. | La faiblesse des sources de données | 48 |
| 4.2.5. | L'utilité des statistiques en question | 49 |
| 4.2.6. | La faible accessibilité des données | 50 |
| 4.3. | Les menaces | 50 |
| <i>Annexe 1 : Cartographie du SSN</i> | | 51 |
| <i>Annexe 2 : Liste des publications statistiques</i> | | 58 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|----------------|--|
| AFRISTAT | Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne |
| AFRITAC-Centre | Centre Régional d'Assistance Technique pour l'Afrique Centrale |
| ASTBEF | Association Tchadienne pour le Bien-être Familial |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BCDR | Bureau de Coordination du Deuxième Recensement |
| BEAC | Banque des Etats de l'Afrique Centrale |
| BNF | Bureau National de Fret |
| BP | Balance des Paiements |
| BTP | Bâtiments et Travaux Publics |
| CCP | Centre des Chèques Postaux |
| CCSRP | Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières |
| CE | Commerce Extérieur |
| CELIAF | Cellule de Liaison des Associations Féminines |
| CEMAC | Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale |
| CID | Circuit Informatisé de la Dépense |
| CNPS | Caisse Nationale de Prévoyance Sociale |
| COBAC | Commission Bancaire de l'Afrique Centrale |
| CPS | Comité des Programmes Statistiques |
| CSS | Conseil Supérieur de la Statistique |
| DAFRHF | Département des Affaires Administratives, Financières, des Ressources Humaines et de la Formation / INSEED |
| DAPRO | Direction de l'Analyse et de la Prospective |
| DCD | Département de la Coordination et de la Diffusion / INSEED |
| DCESA | Direction du Contrôle, des Etudes, de la Statistique et des Archives |
| DEP | Direction des Etudes et de la Prévision |
| DG | Direction Générale |
| DGB | Direction Générale du Budget |
| DGDDI | Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects |
| DGT | Direction Générale du Trésor |
| DSA | Division des Statistiques Agricoles |
| DSAD | Division des Statistiques et d'Analyse des Données |
| DSF | Déclarations Statistiques et Fiscales |
| DSIS | Division du Système d'Information Sanitaire |
| ECOSIT | Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad |
| EDST | Enquête Démographique et de Santé au Tchad |
| ESDD | Enquête de Suivi des Dépenses jusqu'à Destination |
| ESIT | Enquête Suivi des Indicateurs de Transports |
| GESIS | Gestion du Système d'Information Sanitaire |
| HCC | Haut Conseil de la Communication |
| IHPC | Indice Harmonisé des Prix à la Consommation |
| INSEED | Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques |
| IPC | Indice des Prix à la Consommation |

| | |
|-----------|---|
| IPI | Indice de la Production Industrielle |
| ISSEA | Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée |
| MBP5 | 5 ^{ème} Manuel des statistiques de Balance des Paiements |
| MFB | Ministère des Finances et du Budget |
| MICS | Enquête à Indicateurs Multiples |
| MSMF | Manuel des Statistiques Monétaires et Financières |
| OBSEFE | Observatoire pour l'Education, la Formation et l'Emploi |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONAPE | Office National pour la Promotion de l'Emploi |
| ONDR | Office National pour le Développement Rural |
| ONU | Organisation des Nations-Unies |
| PAGE | Projet d'Appui à la Gestion Economique |
| PAMFIP | Plan d'Action de la Modernisation de la gestion des Finances Publiques |
| PARIS21 | Partenariat pour la statistique au service du développement au XXIème siècle |
| PARSET | Projet d'Appui à la Reforme du Système Educatif au Tchad |
| PCIME | Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance |
| PEFA | Evaluation de la performance de la gestion des finances publiques |
| PEV | Programme Elargi de Vaccination |
| PNG | Position Nette du Gouvernement |
| PNLP | Programme National de Lutte contre le Paludisme |
| PNT | Programme National des Transports |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPAST | Programme Pluriannuel d'Activités Statistiques au Tchad, 2002-2007 |
| PRCS | Programme de Renforcement des Capacités Statistiques |
| RDP | Revue de Dépenses Publiques |
| RESEN | Rapport d'Etat sur le Système d'Education Nationale |
| RGPH2 | Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| RMA | Rapport Mensuel d'Activités |
| SCN93 | Système de Comptabilité Nationale, 1993 |
| SCS | Système des Comptes Simplifiés |
| SE/CONEFE | Secrétariat Exécutif / Comité National pour l'Education, la Formation et l'Emploi |
| SFP | Statistiques des Finances Publiques |
| SGDD | Système Général de Diffusion des Données |
| SIM | Système d'Information sur les Marchés |
| SNDS | Stratégie Nationale de Développement de la Statistique |
| SNRP1 | Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, Première génération |
| SNRP2 | Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, Deuxième génération |
| SODELAC | Société de Développement du Lac |
| SSN | Système Statistique National |
| ST/SNDS | Secrétariat Technique de la SNDS |
| SYDONIA | Système Douanier Automatisé |
| TIC | Technologie de l'Information et de la Communication |
| TOFE | Tableau des Opérations Financières et Economiques de l'Etat |

| | |
|--------|---|
| UNDAF | Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement |
| UNESCO | Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies pour la Population |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |

Introduction

A l'instar d'autres pays africains, le Tchad s'est engagé à partir de 1999 dans une série de réformes visant son Système Statistique National. Ce qui a permis une petite amélioration de ce dernier, rendant possible une offre statistique minimale mais qui n'est pas sans lacunes. Cependant, cet élan s'est estompé après l'année 2001 et la réforme du SSN du Tchad est restée inachevée.

Le nouveau contexte économique et social marqué par la priorité accordée à la réduction de la pauvreté dans le cadre de la dynamique stratégique de lutte contre la pauvreté enclenchée à partir de 2001 a créé une prise de conscience au niveau de l'Etat et de la société de la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus nombreuses, plus diversifiées, de meilleure qualité et diffusées à temps.

Ces réflexions ont abouti à la formulation et à l'adoption du Programme Pluriannuel d'Activités Statistiques au Tchad (PPAST) axé sur une ambition de faire de la statistique tchadienne un outil performant « d'éclairage et de pilotage du développement » et de l'INSEED, un institut comparable à des instituts nationaux de statistique des pays développés. Malgré cette vision noble, ce premier programme pluriannuel de statistique n'a pas été formellement mis en œuvre, compte tenu de son coût très élevé et des contraintes liées aux capacités de ressources humaines.

Devant cette faible réalisation du PPAST, l'INSEED a adopté son propre plan d'actions sur la période 2006-2008, visant à renforcer son appareil de production statistique, à appuyer techniquement les services statistiques sectoriels et à améliorer la coordination statistique au sein du SSN. Ce plan n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation finale, et son exécution a été jugée mitigée, notamment au regard des rapports d'activités annuels de l'INSEED.

Ces efforts n'ont pas suffi de dissiper toutes les difficultés structurelles auxquelles le système statistique continue d' faire face. La nécessité d'une réflexion stratégique s'est alors imposée. C'est dans ce contexte que, s'appuyant sur l'engagement des producteurs et utilisateurs de statistique, l'INSEED a élaboré une Feuille de Route dont la mise en application a permis d'enclencher, à travers un Atelier de lancement tenu le 1er Avril 2010, le processus de formulation de la Stratégie Nationale de Développement Statistique (SNDS).

Cet atelier a été une véritable occasion de dialogue serein entre les producteurs et utilisateurs de statistique, acteurs du SSN. C'est aussi lors de cet atelier que trois (3) sous-comités thématiques ont été formés : sous-comité Statistiques Générales, sous-comité Statistiques Economiques et Financières et sous-comité chargé des questions transversales de la statistique publique. Pour chaque sous-comité des termes de référence spécifiques ont été définies afin de servir de cadre à leurs travaux thématiques.

Sur la période avril – mai 2010, ces sous-comités ont tenu en tout une dizaine de réunions durant lesquelles les travaux ont consisté à enrichir et compléter le diagnostic stratégique des domaines statistiques composant leurs thèmes respectifs. En effet, l'essentiel de cette étude diagnostique se trouve dans les questionnaires que les producteurs et utilisateurs ont dûment remplis et retournés au secrétariat de la SNDS.

Le présent document est donc l'aboutissement de ces séries de rencontres, des réponses confinées dans les questionnaires adressées à tous les acteurs du SSN, et de l'exploitation des différents rapports comportant des analyses diagnostiques en statistique. Ce rapport présente une analyse diagnostique très fine du SSN à travers une description détaillée de toutes ses composantes et les

dimensions essentielles de la qualité. Ce diagnostic statistique approfondi permettra de dégager une problématique qui constituera le tremplin vers la formulation d'une vision et donc d'une stratégie et des plans d'actions.

Ce rapport s'articule autour de quatre chapitres. Dans le premier, sera exposée la gouvernance du SSN en insistant sur le cadre institutionnel et le noyau central. Le deuxième chapitre présente la situation dans laquelle les différentes structures contribuent à la réalisation de l'offre statistique. Dans le troisième chapitre, sera traitée la demande de statistique et la problématique de son adéquation à l'offre. Enfin, l'évaluation des forces et faiblesses du SSN fera l'objet du dernier chapitre.

1. La gouvernance du SSN

1.1. La loi statistique et ses textes d'application

Les activités statistiques au Tchad sont régies par la loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques. Cette loi prévoit un Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) et un Comité des Programmes Statistiques (CPS) dont les modalités de fonctionnement sont fixées par le décret n° 417/PR/MPED du 14 septembre 2000. En application de cette loi, l'INSEED a été créé par décret n° 416/PR/MPED du 14 septembre 2000, en tant qu'établissement public doté de la personnalité juridique, morale et jouissant de l'autonomie financière.

La loi répond aux besoins d'encadrement des activités statistiques au Tchad et elle précise que le SSN doit se conformer aux principes fondamentaux de la statistique officielle (Article 13). Plus particulièrement, la loi précise les règles relatives au respect de la confidentialité, au secret statistique, et à l'obligation de réponse aux enquêtes statistiques assortie de sanctions en cas d'infraction (Chapitres III et IV). La loi admet des exceptions en raison du nombre réduit d'entreprises industrielles (Article 15).

La création du CSS et du CPS répond à la nécessité impérieuse d'assurer une coordination réelle des activités statistiques afin de disposer d'une information statistique fiable avec des ressources limitées. Le CSS en tant qu'organe de politique générale du Système Statistique National (SSN), définit les orientations générales relatives à la production des statistiques officielles sur la base d'un programme statistique pluriannuel et annuel, établi par le CPS qui veille à la mise en œuvre des décisions et recommandations du CSS. Le CSS se réunit en particulier en comité du contentieux des opérations statistiques et en comité du secret statistique.

Le CPS établit le programme statistique national et adopte les normes, définitions, concepts et nomenclatures utilisés dans les travaux statistiques publics. L'INSEED préside le CPS et en tant que secrétariat technique du CSS, assure la coordination du SSN et réalise les principales opérations statistiques prévues dans le programme statistique national.

Le CSS est présidé par le Ministre de l'Economie et du Plan¹, et composé des ministres, du représentant de l'Assemblée nationale, du représentant du Sénat, du Directeur National de la BEAC, du Président du Patronat tchadien, du Président de la CCIAMA, des Présidents des Syndicats Nationaux des travailleurs Tchadiens, et du Directeur Général de l'INSEED.

Le CPS est présidé par le Directeur Général de l'INSEED. Il est composé des directeurs généraux de l'Administration Publique et des Sociétés publiques et para-publiques, d'un représentant de chaque membre du CSS (BEAC, Patronat Tchadien, CCIAMA, Syndicats Nationaux), du Directeur des Etudes et de la Prévision du MFB, du Directeur de la Planification du Développement du MEP, d'un représentant du HCC, de deux représentants des chercheurs (Economie et Sciences sociales), d'un représentant des Collectivités locales, d'un représentant des Associations et des représentants des bailleurs de fonds à titre d'observateurs.

Le cadre légal et réglementaire du SSN constitue un atout majeur pour le développement de la production statistique au Tchad, mais onze difficultés majeures n'ont pas permis d'édifier un appareil statistique solide :

¹ En sa qualité de Ministre de tutelle de l'INSEED, organe central de la statistique

- Sur le fond, la loi n° 013/PR/99 est partiellement connue et applicable : sur 27 répondants à l'enquête, 24 connaissent son existence, seulement 6 répondants affirment respectivement qu'elle est applicable et/ou connaître les principes fondamentaux de la statistique publique ;
- Les trois principales faiblesses de la loi statistique avancées dans le cadre de cette enquête (21 réponses cumulées sur 30) sont : l'application partielle de la loi, des organes de pilotage non fonctionnels, et le faible financement des activités statistiques ;
- La loi n° 013/PR/99 prévoit l'élaboration du programme statistique national qui inclue les opérations périodiques et ponctuelles. De ce fait, le programme statistique national est réputé être exhaustif et la loi ne prévoit pas de dispositions relatives au visa statistique pour toute opération statistique ad-hoc, nécessaire mais non prévue ;
- Les structures de pilotage du Système Statistique National n'ont pas été fonctionnelles, le CSS ne s'est jamais réuni et le CPS n'a tenu sa première réunion qu'en novembre 2009. Il est observé dans d'autres pays africains qu'une structure d'orientation du système statistique composée principalement des membres du Gouvernement ne se réunit pas souvent en raison d'un agenda très chargé ;
- Le principal instrument de coordination du SSN qu'est le programme statistique national, n'est pas mis en œuvre : Le Programme Pluriannuel d'Activités Statistiques au Tchad (PPAST 2002-2007) a été mis au point en 2001 sans avoir été endossé par le CPS et le CSS. Ce programme a connu une exécution limitée en raison de coût élevé et de fortes contraintes de capacités en ressources humaines ;
- Les fréquences des réunions du CSS et du CPS ne sont pas précisées dans le décret n° 417/PR/MPED du 14 septembre 2000 ;
- Le décret n° 417/PR/MPED du 14 septembre 2000 n'intègre pas de disposition relative au comité de label statistique ;
- La composition du CPS bien que représentative des principaux producteurs et utilisateurs de statistiques, est en déphasage par rapport à l'architecture actuelle de l'Administration publique qui comprend les Secrétaires Généraux dans les Ministères² ; dans sa structure actuelle le CPS serait difficile à réunir avec un quorum acceptable, vu le potentiel très élevé de membres ;
- L'indépendance de l'INSEED n'est pas totalement garantie car les critères de compétence professionnelle, technique et managériale de la nomination de son Directeur Général ne sont pas clairement définis ;
- Il n'y a dans l'organigramme de l'INSEED de poste de Directeur Général Adjoint, et à la place des Directeurs il n'y a que des Chefs de département ;
- L'ancrage institutionnel non favorable pour certains services statistiques sectoriels (DSA, DAPRO, etc.) n'assure pas une meilleure visibilité et une exécution satisfaisante du mandat de production statistique.

1.2. La composition du SSN

Le SSN est semi-centralisé et comprend en plus de l'INSEED qui en est l'organe central, les services statistiques ministériels, les services statistiques de la Banque Centrale et les divers organismes publics et para-publics.

1.2.1. L'INSEED

L'INSEED créé par décret n°416/PR/MPED/2000 du 14 septembre 2000, est un établissement public doté de la personnalité juridique, morale et jouissant de l'autonomie financière. Il est placé

² Une fonction équivalente à celle de Directeur Général de l'Administration publique au début des années 2000

sous la tutelle du Ministère de l'Economie et du Plan, administré par un Conseil d'Administration créé par décret n° 363/PR/MPED/2001 du 18 juillet 2001. Il est dirigé par un Directeur Général nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Conseil d'Administration.

Les mutations institutionnelles profondes sont intervenues depuis 1963 pour parvenir à ce statut d'institut. D'un Service de la statistique générale rattaché au Commissariat au Plan créé en 1963, la Direction de la Statistique et des Etudes Economiques (DSEE) a été créée en 1968 par regroupement des trois services, la statistique générale, les comptes économiques et les enquêtes et recensements. Mais en 1972, la DSEE voit son statut ramené à celui d'une sous-direction. Le décret présidentiel n° 116/P.CSM/MFPT/DG du 12 mars 1978 la ramène en une Direction de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (DSEED). Le renforcement institutionnel s'est poursuivi à la suite de la promulgation de la loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques, avec la création de l'INSEED par décret n° 416/PR/MPED du 14 septembre 2000, avec comme missions :

- La collecte, l'exploitation, l'analyse et la diffusion des informations statistiques d'intérêt national ;
- La coordination du Système Statistique National (SSN) dans le cadre respectivement du Secrétariat du Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) et de la Présidence du Comité des Programmes Statistiques (CPS) ;
- La réalisation des opérations statistiques prévues dans le Programme National de Statistique ;
- La réalisation des études sur demande de l'Etat, des institutions privées ou d'autres organismes des questions d'ordre économique, démographique, social et environnemental relevant du domaine statistique ;
- La gestion des principaux répertoires ou fichiers ;
- La centralisation, la collecte des statistiques provenant d'autres services producteurs et leur diffusion sous forme de synthèses ;
- La participation à l'élaboration des textes et règlements comportant des aspects statistiques, économiques et démographiques.

De 2000 à 2010, l'INSEED a connu 4 Directeurs Généraux qui se sont succédés, dont 3 entre septembre 2000 et Octobre 2003, l'actuel Directeur Général étant en poste depuis 2004.

L'organisation actuelle et le fonctionnement de l'INSEED sont régis par l'arrêté n° 005/MEPC/SG/INSEED/2006 du 23 janvier 2006. L'INSEED comprend six (6) départements en plus du Secrétariat du Directeur Général et les Antennes Régionales de Statistique. Les 6 départements subdivisés en 16 services sont :

- ✚ Département des Synthèses et des Statistiques Economiques (DSSE)
- ✚ Département des Etudes Démographiques et de la Cartographie (DEDC)
- ✚ Département des Statistiques Sociales, du Suivi des Conditions de Vie des Ménages et de la Pauvreté (DSSSCVMP)
- ✚ Département du Traitement et de l'Informatique (DTI)
- ✚ Département de la Coordination et de la Diffusion (DCD)
- ✚ Département des Affaires Administratives, Financières, des Ressources Humaines et de la Formation (DAFRHF).

1.2.2. Les autres composantes du SSN

Pour bien cerner la configuration réelle du SSN, il importe tout d'abord de préciser la définition de deux concepts fondamentaux que sont les statistiques et le SSN, et de déterminer les départements ayant une mission statistique réelle au regard des critères rappelés dans l'Encadré n°1.

- Les statistiques sont un ensemble de données quantitatives d'observation, collectées et élaborées grâce à des méthodes et outils scientifiques, aidant à la prise de décision dans les domaines économique, social, culturel, politique et environnemental.
- Le Système Statistique National est un dispositif institutionnel et organisationnel mis en place dont la vocation est de produire, publier et diffuser des statistiques suivant des besoins exprimés par l'Etat, les agents économiques et les organisations.

Encadré n°1: Quelques critères simples pour l'examen de l'exécution de la mission statistique

- L'existence d'une entité (au sein du Ministère) qui a pour vocation de **collecter, traiter et diffuser** de l'information statistique concernant le secteur. Sont donc écartées les entités qui sont en fait des utilisatrices de données extérieures ou des sources d'autres secteurs ;
- L'existence d'une méthodologie se référant à ces différentes phases du travail statistique.
- La réalité d'une publication statistique concernant le secteur au cours de la dernière année (même si elle se rapporte à des années antérieures).
- L'existence d'un programme de développement du secteur ou d'amélioration des processus de production

Globalement la cartographie du SSN est restée la même qu'en 2001, avec près d'une vingtaine de services statistiques au sein des départements ministériels, de la BEAC et des organismes tels que la CNPS et la STPE.

Sur la base des quelques informations communiquées ou disponibles, seules la BEAC, la DAPRO, la DSIS, et la DSA auraient un mandat clair de producteur de statistiques.

La demande statistique est trop générale et restreinte à un noyau réduit d'utilisateurs : BEAC, Ministère du Plan, Infrastructures, Education, Santé, Agriculture, Observatoire de la Pauvreté, Cellule Economique, Système d'Alerte Précoce, et les bailleurs de fonds.

A ce stade, la difficulté majeure est pour les producteurs des statistiques sectorielles d'identifier ou même de qualifier leurs problèmes et d'exprimer de façon concrète les actions qu'ils peuvent envisager pour pallier la faiblesse de la production statistique. Des résultats de l'enquête auprès des producteurs/utilisateurs et des discussions en sous-comités de la SNDS, la synthèse du diagnostic au niveau des départements statistiques sectoriels se présente comme suit :

- De manière générale, tous les services statistiques des différents départements sectoriels ont presque les mêmes problèmes d'équipement, local, budget et de personnel qualifié ;
- L'absence de la culture statistique aussi bien au niveau des responsables qu'au niveau du personnel ;
- Le manque de visibilité des services statistiques ;
- Le manque de motivation du personnel ;
- Le problème méthodologique lors de la collecte des données ;
- Le non respect de la périodicité des opérations de collecte et de publications ;
- L'insuffisance de l'application de la quote-part de la redevance statistique pour financer la production statistique ;
- Le faible financement par le budget de l'Etat tchadien des opérations statistiques ;

- La forte rétention de l'information dans le cadre légal de l'institution, les relations entre les composantes du SSN qui ne se connaissent pas et ne collaborent pas, et le manque de mécanismes de coordination ;
- L'insuffisance de personnel avec des profils requis dans le domaine de la statistique ;
- Le manque des données désagrégées ;
- La méfiance à livrer les informations ;
- Le manque de services statistiques déconcentrés ;
- La forte concentration des services statistiques à N'Djaména ;
- L'inadéquation des méthodes de diffusion et d'archivage des données par rapport aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
- L'insuffisance du personnel qualifié en TIC
- L'absence d'une école de statistique pour former les cadres moyens ;
- La faiblesse de la sécurisation ou l'inexistence des banques de données ;
- La faiblesse des capacités d'analyse.

Les relations de coopération entre l'INSEED et les autres composantes du SSN traversent trois séries de problèmes évoqués lors de l'enquête auprès des producteurs/utilisateurs (32 réponses sur un total de 41) :

- L'absence d'un vrai cadre de coopération ;
- Le retard et l'insuffisance quantitative et qualitative dans les publications de l'INSEED ;
- L'absence ou l'insuffisance d'assistance technique, financière, matérielle et en matière des ressources humaines.

Les principaux problèmes de l'offre et de la demande statistique sont présentés dans les chapitres qui suivent.

1.3. Les appuis techniques et financiers au SSN

La loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques prévoit en son article 21, le financement du SSN par la redevance statistique, les dotations budgétaires des ministères concernés, les fonds alloués par les projets internationaux et d'autres commanditaires, ainsi que par les produits de l'activité des services.

Dans la pratique, seul l'INSEED a un budget propre à la production statistique et il bénéficie depuis 2005 d'une quote-part de la redevance statistique prévue chaque année dans la loi des finances. Cette redevance statistique n'est pas versée aux autres composantes du SSN. Les départements statistiques bénéficiant des moyens relativement conformes à leurs missions³ sont ceux placés dans les organismes publics ou para-publics (BEAC, CNPS, BNF, STPE) ou des administrations publiques disposant de financements à travers des projets d'appui dans le domaine de la statistique (INSEED, DAPRO, DSIS, DSA). Ainsi, les départements statistiques de l'administration publique sont fortement tributaires du financement extérieur pour réaliser des activités statistiques, et la clôture d'un projet signifie généralement la suspension des activités dont le financement des charges récurrentes n'est pas pris en compte dans le budget régulier de l'administration concernée.

Dans le domaine de la statistique, les appuis techniques et financiers sont apportés par les partenaires au développement et ne sont pas coordonnés. Dans les années récentes, l'INSEED est le principal bénéficiaire de ces appuis. Des appuis techniques et financiers sont également accordés à

³ Il faut rappeler qu'ils n'ont pas de budget spécifique à la production statistique

des producteurs de statistiques (DAPRO, DSIS et DSA) et à des utilisateurs (SAP, Observatoire de la Pauvreté, Direction de la Population, Cellule Economique et CELIAF).

Durant la période 2004-2009, l'**INSEED** en tant que coordonnateur du Système Statistique National, a bénéficié d'appuis des partenaires au développement dans les domaines du renforcement des capacités en ressources humaines, en collecte et traitement de l'information, et en analyse. On peut résumer les appuis extérieurs par les points suivants :

- **La Coopération française** a apporté son appui sous forme d'assistance technique à l'INSEED à partir de 2009 et durant la période 2004-2005. Elle apporte en particulier, un appui à la formulation de la SNDS et elle a financé à fin 2009, la bourse d'études de 20 étudiants du Cycle ITS et ISE. Elle a pris en charge la participation de deux cadres de l'INSEED à deux séminaires du CEFIL⁴ portant sur la rénovation de l'IHPC (2007) et sur les stratégies de communication et la promotion de l'utilisation des données statistiques (2008). Elle a aussi financé le séminaire de formation sur les statistiques du commerce extérieur (2004), la mission d'appui d'AFRISTAT sur la création d'un répertoire d'entreprises à l'INSEED (2004), le recyclage d'un cadre en initiation à la modélisation économique à l'ENSEA d'Abidjan (2007) et la participation d'un cadre à un séminaire sur les Concepts SCN93 à Dakar (2006). L'appui de la Coopération française a aussi porté sur la préparation des candidats aux concours dans les écoles statistiques, ainsi que sur quelques formations continues données par l'assistance technique ;
- **L'Union Européenne** (UE) a contribué au financement du RGPH2 et a fourni dans ce cadre, une assistance technique de court terme. Elle a financé à fin 2007 la bourse d'études de sept (7) étudiants en formation statistique et la prise en charge dans le cadre du PAMFIP, des activités liées à l'élaboration et à la publication des statistiques du Commerce Extérieur ;
- **La Banque Mondiale** a financé l'ECOSIT2 et l'EDST2 et l'Enquête Suivi des Indicateurs de Transport (ESIT) pour le compte du Ministère des Travaux Publics et des Transports (MTPT). Elle a également financé une mission à Washington D.C (USA) de 3 cadres analystes pour l'élaboration du profil de pauvreté du Tchad (2006), et la participation de 2 cadres de l'INSEED au séminaire sur les outils d'analyse et les mesures de la pauvreté, tenu à la Rochelle en France (2004);
- **La Banque Africaine de Développement** (BAD) a financé le Programme de Comparaison Internationale (PCI) démarré en juin 2005 pour une durée de deux ans, visant principalement à relever des prix des produits dans les régions, afin de calculer la parité de pouvoir d'achat entre les différents pays africains. Elle a également pris en charge, à travers le Projet d'Appui à la Gestion Economique (PAGE), les salaires de 10 Experts Nationaux recrutés en juillet 2006 pour une durée de 2 ans, la formation de courte durée en sondage et sur l'utilisation des logiciels CSPRO et SPSS, en plus d'un appui en équipements ;
- **Le PNUD** a pris en charge dans le cadre du projet d'appui au suivi évaluation de la SNRP et des OMD (CHD/05/001), commencé en avril 2005 et arrivé à terme en mars 2007, deux experts (Macro-économiste et Informaticien) et 4 consultants nationaux chargés de l'analyse des données de l'ECOSIT2. Dans le cadre du projet CHD/05/001, des consultants internationaux ont été pris en charge pour l'exploitation de l'ECOSIT2 la finalisation des indicateurs de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP).
- **L'UNICEF** finance le projet MICS 2010 et a contribué au financement de l'EDST2 et du RGPH2. Il a financé la réalisation d'une enquête visant à collecter des indicateurs relatifs à la protection de l'enfance au Tchad. Dans le cadre de la mise en place de la base de données Tchad Info/Dev Info, l'UNICEF est également intervenu dans la formation locale des cadres de l'INSEED et ceux des Services Statistiques Sectoriels sur le logiciel Excel et le SIG (Système d'Information Géographique), Tchad Info 4.1. et DEV Info5.0. Il a également

⁴ Centre de Formation de l'INSEE à Libourne - France

financé la participation d'un cadre de l'INSEED à un atelier de formation plus approfondie en DevInfo 5.0 à Libreville au Gabon, ainsi que des voyages d'études au Bénin et au Sénégal pour 3 cadres de l'INSEED ;

- **L'UNFPA** finance le RGPH2 et fournit dans ce cadre, une assistance technique ainsi que des missions d'experts en cartographie, en traitement et en analyse des données. Durant la période 2004-2009, l'UNFPA a financé 10 bourses d'études en démographie à l'IFORD à Yaoundé ainsi que des voyages d'études et des séminaires à l'étranger ;
- **La coopération suisse** a contribué au financement du RGPH2 et a fourni dans ce cadre, une assistance technique de court terme ;
- **Les Etats-Unis d'Amérique** ont contribué au financement du RGPH2 ;
- **AFRISTAT** effectue deux missions statutaires par an et intervient dans le cadre de programmes soutenus par les partenaires financiers. Il finance la participation des cadres de l'INSEED aux différents ateliers de formation organisés par l'institution. Et il effectue des missions d'assistance technique dans le cadre de convention signée avec l'INSEED ;
- **PARIS21** est disposé à appuyer techniquement le processus de formulation de la SNDS au Tchad et organise régulièrement au niveau régional, des rencontres sur le renforcement des capacités statistiques auxquelles l'INSEED a toujours pris part.

La **DAPRO** a su surmonter ses difficultés techniques et financières, avec le soutien de **l'UNESCO - du Pôle de Dakar** et du projet PARSET de la **Banque Mondiale**, qui lui ont permis de combler en 2005 le retard de publication des statistiques des années scolaires 2002/2003 et 2003/2004, nécessaires à la finalisation du RESEN. Les appuis en cours sont donnés par l'**AFD**, la **Banque Mondiale**, l'**UNICEF** et l'**UNESCO – Pôle de Yaoundé**.

La **DSIS** a bénéficié de l'appui de la **Coopération française** et du PPLS sur financement de **Banque Mondiale** en deux phases (1997-2001 pour le PPLS1 et 2002-2007 pour le PPLS2), pour produire et diffuser les statistiques sanitaires.

La **Division des Statistiques Agricoles** a reçu l'appui de l'**Union Européenne**, de la **Banque Mondiale** et de la **BAD**.

Le **Système d'Alerte Précoce** bénéficie de l'appui technique et financier de l'**Union Européenne**, de la **Coopération française** et de la **FAO**.

L'**Observatoire de la Pauvreté** reçoit des appuis du **PNUD** pour le suivi et la mise en œuvre de la SNRP2.

La **Direction de la Population** est appuyée par l'**UNFPA** et la **Banque Mondiale dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Population**.

L'**OBSEFE** a reçu l'appui de la **BAD (BAD V)** sous forme de fournitures et d'équipement de travail. Depuis 2005, l'**OBSEFE** n'a plus de partenaire et ne reçoit annuellement qu'une subvention très limitée de l'Etat (9% du montant total accordé au SE/CONEFE).

La **Cellule Economique** reçoit des appuis de la **Banque Mondiale**.

La **CELIAF** obtient des appuis de l'**Union Européenne**, de la **Coopération suisse** et de **CORDAID**.

Tableau n° 1 : Matrice Intervenants – Bénéficiaires des appuis techniques et financiers

| | Coopération française | AFD | Suisse | USA | UE | BM | BAD | PNUD | UNFPA | UNICEF | FAO | UNESCO | AFRISTAT | PARIS21 |
|-----------------------|-----------------------|-----|--------|-----|----|----|-----|------|-------|--------|-----|--------|----------|---------|
| INSEED | | | | | | | | | | | | | | |
| DAPRO | | | | | | | | | | | | | | |
| DSIS | | | | | | | | | | | | | | |
| OBSEFE | | | | | | | | | | | | | | |
| Stat Agricoles | | | | | | | | | | | | | | |
| SAP | | | | | | | | | | | | | | |
| Obs. Pauv. | | | | | | | | | | | | | | |
| Dir. Pop. | | | | | | | | | | | | | | |
| Cell. Eco | | | | | | | | | | | | | | |
| CELIAF | | | | | | | | | | | | | | |

2. L'état des structures et l'offre statistique

2.1. La production statistique à l'INSEED

2.1.1. Cadre de travail

L'INSEED dispose des équipements et services relativement adaptés : (i) l'électricité, la climatisation, la communication téléphonique interne et l'INTERNET sont relativement réguliers ; (ii) L'INSEED dispose d'un groupe électrogène mis en service en cas de besoin ; et (iii) Les bureaux sont équipés avec le minimum requis et les cadres disposent des moyens matériels (ordinateurs, imprimantes et accès INTERNET) pour effectuer les travaux. Toutefois, les ordinateurs ne sont pas protégés et sont exposés à tous les risques ; Il n'y a pas d'antivirus avec licence et les ordinateurs ne sont pas interconnectés.

Les locaux de l'INSEED sont vétustes et exigus, avec en moyenne 4 agents pour 1 bureau. Il n'y pas de salle de réunion, ni de salle appropriée pour le traitement, ni de salle de documentation et d'archives. La faiblesse des capacités d'accueil constitue un des problèmes majeurs de l'Institut qui a engagé depuis 2007 des démarches pour la construction d'un bâtiment additionnel, mais celles-ci n'ont pas encore abouti.

2.1.2. Ressources humaines

Le personnel de l'INSEED a globalement le niveau de formation générale requis mais il manque de compétences spécialisées. L'effectif en personnel de l'INSEED s'élève au 31 décembre 2009 à 91 agents⁵ dont 77 fonctionnaires agents de l'Etat et 14 contractuels. Ce personnel se compose de : 2 Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE), 8 Statisticiens-Démographes, 12 Ingénieurs d'Etat de la Statistique et de la Planification, 9 Ingénieurs des Travaux Statistiques (ITS), 5 Informaticiens, 24 Adjoints Techniques de la Statistique (ADS), 8 Agents Techniques de la Statistique (ATS), 6 Economistes, 1 Cartographe, 2 Comptables, 1 Manager, 1 Archiviste Documentaliste, 13 personnels d'appuis.

L'effectif du personnel de l'INSEED a beaucoup varié comparativement à ce qu'il a été en 2004 : 63 agents dont 38 fonctionnaires agents de l'Etat et 25 contractuels recrutés dans le cadre du projet d'appui à la Gestion de l'Economie à l'Ere Pétrolière (GEEP). Cette variation à la hausse des effectifs de l'INSEED est principalement due au recrutement dans la fonction publique de 50 agents sur la période 2005-2009, par intégration des contractuels du projet GEEP et par sélection de nouveaux diplômés arrivés sur le marché du travail. Mais sur la même période 2004-2009, 12 cadres supérieurs expérimentés ont quitté l'INSEED pour des meilleures perspectives d'emplois, soit un taux de déperdition de 21,4 % des cadres supérieurs.

Il faut signaler les efforts importants consentis par le Ministère de tutelle et surtout les plus Hautes Autorités qui ont permis de consolider la situation des ressources humaines par le recrutement de nouveaux cadres à partir de 2005. Il est à ce stade indispensable de stabiliser les ressources humaines de l'INSEED notamment par la mise en place d'un statut incitatif du personnel.

Il faut observer que la forte déperdition du personnel qualifié à l'INSEED qui risque d'hypothéquer son avenir, est due à ce cadre de travail inapproprié et surtout à l'absence de statut particulier des agents pourtant prévus dans le décret n°416/PR/MPED/2000 du 14 septembre 2000. Les cadres

⁵ Non compris 3 cadres en formation à l'étranger

statisticiens et démographes sont peu nombreux sur le marché du travail et activement convoités par les organisations internationales et régionales, les banques centrales et même les ONG.

La mise en place d'une politique incitative afin de maintenir les cadres à l'INSEED s'avère indispensable d'autant plus qu'il a été observé ces dernières années, une faiblesse du taux d'admission des candidats tchadiens aux concours d'entrée dans les écoles et instituts de la statistique en Afrique, dont la cause principale semble être la baisse de niveau des candidats.

2.1.3. Ressources financières allouées

Des efforts importants ont été faits pour consolider les ressources financières de l'INSEED à travers l'attribution d'une quote-part de 8 % du montant de la redevance statistique à partir de 2006. Sur la période 2007-2009, le taux d'exécution des dépenses courantes de l'INSEED est de 41,3 % pour une moyenne de dépenses annuelles de 581,8 millions de francs. Ce faible taux d'exécution des dépenses courantes s'explique principalement par le faible taux de recouvrement des recettes au titre de la redevance statistique estimée à 37,9 % pour des recettes moyennes annuelles de 707,7 millions de francs, sur la même période des trois dernières années. La procédure budgétaire classique utilisée pour recouvrer la quote-part de la redevance statistique conduit à un maximum de trois versements trimestriels effectués avec un rythme irrégulier dans l'année budgétaire. Il faut observer que les recettes prévues ne s'écartent pas significativement des recettes comptabilisées au titre de la quote-part de la redevance statistique, et le problème réside dans l'absence d'un suivi rigoureux des recouvrements dans un contexte marqué par une procédure budgétaire qui exclut tout report d'une année sur l'autre.

Le salaire des fonctionnaires de l'INSEED est payé directement par le budget de l'Etat et les recettes servent à couvrir les autres dépenses de fonctionnement : carburant, frais d'entretien et de réparation, achat des fournitures et équipements de bureau, et dépenses d'investissement destinées à améliorer le cadre de travail.

Les opérations de collecte de données sont principalement financées par les bailleurs de fonds, à l'exception du RGPH2 où l'apport de l'Etat est chiffré à 60 % du budget total actualisé de l'opération. Et en dehors des opérations de collecte, les bailleurs de fonds apportent environ le tiers de ressources globales de l'INSEED hors assistance technique internationale et bourses d'études ; ces appuis portent sur l'achat d'équipements, le financement des activités de renforcement des capacités, quelques dépenses de fonctionnement et la prise en charge du personnel contractuel.

Il est clair que les ressources financières disponibles ne sont pas suffisantes pour permettre à l'INSEED d'exécuter les missions qui lui sont dévolues. Cette situation n'est pas seulement due à l'insuffisance et aux fluctuations du budget de l'Etat alloué, mais résulte aussi des difficultés de programmation des activités statistiques et de recherche de partenariat pour les réaliser, comme c'est le cas du plan de travail 2006-2008 de l'INSEED qui en plus, n'est pas chiffré.

2.1.4. Travaux statistiques courants

2.1.4.1. Statistiques des prix

Depuis janvier 2008, l'INSEED produit un Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) avec pour année de base 2005, rattaché à l'ancien Indice des Prix à la Consommation (IPC) par un coefficient de raccordement (2,1). Cet indice est publié dans le bulletin mensuel des prix à la consommation qui est diffusé auprès des services de l'Administration et des partenaires avec un

délai de 10 jours environ après le mois sous revue. L'IHPC est un indicateur amélioré qui comprend :

- une nomenclature de consommation internationale (plus récente et dérivée du SCN 1993, révision IV) ;
- un panier représentatif (12 fonctions de consommation pour 332 variétés/produits au lieu de 10 fonctions pour 155 produits pour l'IPC) ;
- des coefficients de pondération actualisés (issus de l'ECOSIT2 de 2003 au lieu de 1972 pour l'IPC) ;
- une collecte des prix améliorée (en moyenne 3.145 relevés des prix contre 1.500 pour l'IPC) ;
- un outil de traitement plus performant (CHAPO : Calcul Harmonisé des Prix par Ordinateur).

Cette activité est soutenue depuis 2004 par la mise en place du projet PCI-Afrique financé par la BAD. Mais il faut signaler que des retards conjoncturels sont enregistrés dans le traitement et la publication de l'IHPC sur le site Web de l'INSEED.

Un projet de standardisation de l'IHPC pour 2009-2011 dans les Etats membres de la CEMAC est en cours de négociation pour une mise en œuvre par AFRISTAT qui s'appuierait sur les instituts nationaux pour l'exécution des travaux.

2.1.4.2. Statistiques du commerce extérieur

A l'INSEED, l'unité qui s'occupe principalement de la collecte, du traitement et de l'analyse des statistiques du commerce extérieur dispose de six (6) cadres moyens statisticiens qui sont tous dotés d'ordinateurs et d'imprimantes. Les agents du service ne disposent pas d'un local fixe et se retrouvent quelquefois sans bureau. Pour la charge du travail, il ressort que l'effectif n'est pas suffisant pour mener à bien les activités.

Les données de base proviennent essentiellement de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects. Ces données, sous format papier, sont collectées auprès des principaux bureaux de douanes. On note en général qu'il y a déperdition de ces déclarations douanières. Toutefois, depuis 2006, il y a amélioration notable du taux de couverture des déclarations. Par ailleurs, il y a lieu d'indiquer que depuis 2008, les données des postes douaniers de N'GUELI et de l'AEROPORT sont collectées sous format électronique. Le traitement et l'archivage se fait de façon électronique.

L'INSEED a relancé la production des statistiques du commerce extérieur en 2004, après une interruption observée en avril 1999, date à laquelle les données de 1996 ont été publiées. Aussi, il a été organisé en 2004 un atelier sur les statistiques du commerce extérieur en étroite collaboration avec la Direction Générale des Douanes, le Ministère du Commerce et la BEAC. Et à ce jour, les statistiques d'importation de l'année 2004 ainsi que l'ensemble des statistiques du commerce extérieur de l'année 2005 ont été publiées, et l'ensemble des statistiques du commerce extérieur de l'année 2006 ont été traitées et sont en impression.

Des difficultés sont rencontrées aussi bien à l'INSEED qu'à la Douane, dans la collecte et le traitement des données. Au niveau de la Douane, le système SYDONIA est installé depuis Juin 2001 ; Deux bureaux douaniers ont été informatisés et il est prévu d'informatiser une douzaine d'autres sites. Des missions sont effectuées régulièrement à l'intérieur du pays pour collecter les déclarations douanières qui ne sont pas encore parvenues au service du commerce extérieur et pour exploiter les registres M9 pour avoir les données manquantes. Le traitement des données du commerce extérieur se fait avec les moyens rudimentaires et le logiciel EUROTRACE n'est pas

encore installé à l'INSEED qui ne compte par ailleurs, qu'un seul cadre formé à l'utilisation dudit logiciel. Et des efforts restent à faire pour renforcer la coordination entre les différents producteurs/utilisateurs des données pour améliorer la qualité et la couverture des données du commerce extérieur.

L'INSEED a réalisé en novembre/décembre 2009 dans le cadre du PAMFIP sous financement de l'Union Européenne, une formation locale sur le logiciel EUROTRACE dans le but d'automatiser le traitement des données sur le commerce extérieur et résoudre ainsi, du moins en partie, les problèmes liés au traitement des déclarations douanières. Il reste à mettre en place un dispositif de traitement des statistiques du commerce extérieur incluant la transmission régulière des données extraites de SYDONIA et une concertation permanente sur la qualité des données.

2.1.4.3. Statistiques conjoncturelles

L'INSEED publie chaque trimestre un bulletin⁶ et une note de conjoncture⁷, portant sur la conjoncture mondiale générale, le secteur pétrolier, l'activité du secteur industriel, les résultats du commerce et des services, la compétitivité de l'économie, l'évolution des prix à la consommation telle que mesurée par l'IHPC, la monnaie et les finances.

L'Indice de la Production Industrielle (IPI), constitue l'un des principaux indicateurs de suivi de la conjoncture économique au Tchad. Cet indice concerne 9 branches et 33 produits pour 19 entreprises échantillonnées⁸, et il faut noter que l'IPI n'intègre pas les branches du BTP et du Commerce. Les données sont collectées dans le cadre de l'Enquête trimestrielle de conjoncture auprès des entreprises industrielles, réalisée quinze (15) jours après la clôture du trimestre. La publication est trimestrielle et se fait dans un délai de 45 jours environ après le trimestre sous revue. Les données d'enquête sont traitées et complétées éventuellement par les sources disponibles à la BEAC.

Pour constituer ce nouvel échantillon de 19 entreprises, une enquête a été réalisée en décembre 2006, avec l'appui technique d'AFRISTAT et le financement de la BAD dans le cadre du projet PAGE ; il s'agit d'une activité ponctuelle en l'absence de répertoire d'entreprises, outil précieux pour améliorer la collecte et le traitement des statistiques d'entreprises et des données conjoncturelles. L'intérêt du répertoire des entreprises réside dans la constitution de bases de sondage pour la réalisation d'enquête ou la mise à disposition de populations de référence dans l'exploitation des sources administratives. Et il n'y a pas eu de recensement des entreprises et les Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) ne sont pas régulièrement transmises à l'INSEED. Mais il est important de signaler la réalisation d'un inventaire des unités de production par une mise en commun des fichiers de données de la BEAC, de la Douane, des Impôts, de la Chambre de Commerce et de l'INSEED.

Le taux de réponse à l'Enquête trimestrielle de conjoncture est satisfaisante (17 entreprises sur les 19). Mais le volet qualitatif de l'enquête conjoncturelle n'a été réalisée qu'une seule fois en raison de problèmes de capacités d'exploitation et d'analyse à l'INSEED.

⁶ Dans le bulletin, les indicateurs sont publiés en termes de données chronologiques et présentées sous forme de tableaux et de graphiques

⁷ Dans la note de conjoncture, un commentaire des indicateurs les plus pertinents contenus dans le bulletin y est fait

⁸ Cet échantillon remplace celui composé de 12 grandes entreprises du pays ayant précédemment totalisé 80% de la production industrielle, ayant servi au calcul de l'IPI depuis 1999

Dans son plan d'action 2009-2012, la Direction des Etudes et de la Prévision du Ministère des Finances et du Budget envisage de requérir l'assistance technique d'AFRISTAT pour la formation et la mise en place d'un dispositif de suivi de la conjoncture, incluant une enquête qualitative.

Les capacités d'analyse de la conjoncture doivent être renforcées et le champ de l'analyse conjoncturelle élargie à la climatologie et au commerce extérieur. Ceci permettrait en plus, de répondre aux besoins de renforcement du dispositif de surveillance multilatérale au niveau de la CEMAC, à travers la production d'une note de conjoncture régionale telle que recommandée lors de l'Atelier qui s'est tenu du 5-9 octobre 2009 à Bangui en République Centrafricaine.

2.1.4.4. Comptes nationaux

Le Service des Comptes Nationaux dispose de 2 cadres supérieurs (1 ISE et 1 Economiste) et un cadre moyen qui travaillent en permanence. Ceux-ci sont appuyés par moment par trois (3) autres cadres du Service de la Prévision et de la Conjoncture de l'INSEED. Les deux principaux problèmes persistants sont l'absence de motivation du personnel et la pérennisation des cadres : Le personnel ne bénéficie pas d'indemnités de fonction et en 5 ans, le service a perdu 3 cadres supérieurs expérimentés soit un taux de déperdition de 60 %.

En janvier 2004, un séminaire de mise à niveau en comptabilité nationale des agents de l'INSEED et des services statistiques sectoriels a été organisé, dans le but de trouver des solutions aux problèmes qui entravent une meilleure élaboration des comptes nationaux. Depuis cette date, les agents du Service des Comptes Nationaux suivent régulièrement des stages de formation.

Les cadres disposent des moyens matériels (ordinateurs, internet, imprimantes) pour effectuer les travaux mais les ordinateurs ne sont pas protégés par des antivirus et ils sont exposés ainsi à tous les risques. Le cadre du travail est inadapté dans la mesure où le personnel se retrouve dans différents bureaux alors que les travaux de la Comptabilité Nationale exigent qu'ils soient ensemble pour une meilleure coordination des activités.

Jusqu'à ce jour, les comptes nationaux sont élaborés et publiés selon le Système des Comptes Simplifiés (SCS). Ce système permet de calculer simultanément les comptes définitifs, les comptes provisoires, les comptes prévisionnels ainsi que des projections sur plusieurs années. Mais le SCS n'applique que partiellement le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies (SCN 93).

Depuis 2007, l'INSEED a amorcé un processus de modernisation des comptes nationaux appliquant rigoureusement les principes du SCN93 à partir du module ERETES, un cadre informatique adéquat et commun à ceux utilisés par plusieurs pays de la sous-région. Les travaux en cours pour la confection des comptes de l'année de base qui est 2005, sont prévus être achevés à mi-2010. L'adoption d'une nouvelle base 2005 de comptabilité nationale, est devenue absolument indispensable comme conséquence du changement structurel que connaît le Tchad avec l'entrée en production du pétrole. La qualité des travaux reste cependant tributaire des possibilités de développement à court terme des statistiques de base et de recrutement de personnel compétent. Dans ce cadre, trois actions de formation ont été réalisées en 2007 et 2008. L'assistance technique ou financière est fournie par le PNUD, la BAD, AFRITAC Centre et AFRISTAT.

Malgré cette détermination à mettre en œuvre la norme internationale plusieurs difficultés se posent au sujet de la qualité des sources des données :

- Les données du commerce extérieur ne sont pas suffisamment détaillées et disponibles en temps utile ;

- Les données de l'agriculture et de l'élevage sont peu fiables et des incohérences sont constatées le plus souvent dans les rapports publiés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation. L'acquisition des données de ces secteurs ne pose pas de problèmes particuliers contrairement aux autres producteurs des données sources ;
- L'INSEED éprouve des difficultés à entrer en possession des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF). D'ailleurs, l'INSEED est l'un des destinataires des DSF mais les entreprises ne déposent jamais ces déclarations compte tenu du fait que l'INSEED ne dispose pas de moyens de pressions ;
- Ce problème est aussi rencontré au niveau du Trésor Public en ce qui concerne le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE). Il est difficile de pouvoir entrer en possession du TOFE détaillé et les responsables en charge évoquent le problème de confidentialité alors même que l'INSEED fait partie intégrante du dispositif de l'administration et se soucie également de la confidentialité ;
- Le manque de ressources pour réaliser des investigations de nature à améliorer les données utilisées.

Les difficultés d'obtention des données pour les besoins des comptes nationaux mettent en lumière le manque de la culture statistique et le non respect de la loi statistique, d'où l'importance de la vulgarisation de cette loi et la sensibilisation et la conscientisation des différents responsables en charge de produire les données de base.

S'agissant de la diffusion et de l'archivage, la Comptabilité Nationale s'inscrit dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Toutes les données se trouvent en format électronique et peuvent être transmises sans difficultés majeures.

La publication des comptes nationaux simplifiés est très irrégulière; la dernière publication des comptes annuels datant de 1996. Depuis, une première série de comptes simplifiés a été produite en 2004 suivie d'une deuxième en 2006.

Des réflexions sont en cours pour élaborer un plan de confection des comptes pour les trois années à venir. Mais il est clair que les années 2010 et 2011 seront consacrées au rattrapage des comptes postérieurs à 2005 avec une éventualité d'interpolation pour 2006-2007, une technique qui va nécessiter un complément de renforcement des capacités techniques.

2.1.4.5. Prévisions macroéconomiques

L'INSEED publie deux fois par an une note de cadrage macroéconomique, sur la base d'un modèle de comptes économiques incorporé dans le système de comptes nationaux simplifiés, et qui permet d'obtenir des comptes prévisionnels pour l'année courante ainsi que des projections sur les trois ans qui suivent. La production de ces notes de cadrage a été régulière de 2004 à 2008 et a fait de l'INSEED un acteur incontournable du Comité de cadrage macroéconomique et budgétaire⁹.

Toutefois, l'élaboration des prévisions macroéconomiques se heurte à trois séries de problèmes :

- La forte mobilité du personnel et l'insuffisance des ressources humaines qualifiées en modélisation économique ;
- L'inadaptation du modèle de comptes économiques dont les macros sont figées à l'horizon 2012 et qui reste en déphasage par rapport aux travaux actuels de modernisation de comptes nationaux ;

⁹ Il est composé de toutes les directions et la DEP du Ministère des Finances et du Budget, de la Cellule Economique, l'INSEED, de la Direction de la Programmation et des Ressources Extérieures (MEP) et de la BEAC

- Des chevauchements dans les attributions en matière de prévisions macroéconomiques entre l'INSEED et la Direction des Etudes et Prévision (DEP) du Ministère des Finances et du Budget.

Il est clair qu'un nouveau modèle de prévision macroéconomique est indispensable mais reste conditionné par la finalisation des comptes de l'année de base 2005. Dans son plan d'action 2009-2010, la DEP du Ministère des Finances et du Budget envisage de requérir l'appui technique d'AFRISTAT pour mettre en place un nouveau modèle macroéconomique devant permettre de faire des prévisions et simulations à des fins budgétaires. La DEP envisage d'associer l'INSEED et la BEAC dans les actions de formation liées à la mise en place du nouveau modèle.

2.1.5. Opérations d'enquêtes et recensement

Durant la période 2004-2009, l'INSEED a réalisé 5 enquêtes d'envergure nationale et démarré les travaux techniques du RGPH2 et du MICS.

Deuxième Enquête Démographique et de Santé au Tchad (EDST2) : L'INSEED a réalisé l'EDST2 en 2004 avec un financement de la Banque Mondiale et de l'UNICEF, et l'appui technique de l'ORC MACRO (www.measuredhs.com)

Deuxième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT2) : Commencés en 2003, les travaux de collecte et de saisie de l'ECOSIT2 ont respectivement pris fin en mars et octobre 2004. A la suite des travaux d'apurement de données réalisés en 2005, l'analyse et la publication des résultats de l'ECOSIT2 ont été réalisées en 2006 et en 2007, respectivement avec l'appui du PNUD et de la Banque Mondiale. Les rapports de cette enquête portent sur les principaux résultats et le profil de pauvreté.

Enquête Suivi des Indicateurs de Transport (ESIT) : l'INSEED a participé en 2004 à la préparation de l'Etude de Suivi de l'Impact du Programme National de Transport 2000-2005, à la demande du Ministère des Infrastructures. En 2006 et 2007, l'INSEED a poursuivi l'étude portant sur l'impact des investissements routiers sur les prix de transport (marchandises et voyageurs), intitulée Enquête Suivi des Indicateurs de Transport (ESIT) qui s'est déroulée tous les trois mois et les résultats de chaque phase ont été publiés.

Enquête Nationale de Séroprévalence du VIH/SIDA au Tchad : cette enquête est réalisée en 2005 par l'INSEED avec l'appui des services techniques du Ministère de la Santé Publique, et le financement de la Banque Mondiale dans le cadre des projets PNLS¹⁰ et PPLS¹¹-2.

Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Tchad (RGPH2) : Les travaux du RGPH2 ont effectivement démarré en 2008 à la suite de la Table Ronde pour le financement tenu en janvier 2008. Les appuis techniques et financiers au RGPH2 sont apportés par l'Union Européenne, l'UNFPA, les Etats-Unis d'Amérique, la Coopération suisse, le PNUD et l'UNICEF. Les activités réalisées en 2008 portent sur la cartographie censitaire et le recensement pilote. Il faut observer que faute de financement, l'exécution du RGPH2 institué par Décret n° 408/PR/MPED/2000 du 11 septembre 2000, a été reportée d'année en année. C'est ainsi que la collecte a eu lieu du 20 mai au 30 juin 2009 et les résultats globaux publiés en septembre 2009.

Enquête à Indicateurs Multiples (MICS) : La MICS a démarré en 2009 par les travaux cartographiques et se poursuivra en 2010 avec la collecte des données, le traitement, l'analyse et la

¹⁰ Programme Nationale de Lutte contre le Sida

¹¹ Projet Population et Lutte contre le Sida

publication des résultats. La publication et la diffusion des résultats de l'enquête sont attendues à compter de septembre 2010. Cette enquête permet de disposer de données récentes désagrégées par sexe, par caractéristiques socioculturelles et par région en vue d'aider le gouvernement à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SNRP2, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, des objectifs d'un Monde Digne des enfants, des objectifs des programmes sectoriels et de l'UNDAF. La MICS est financée par l'UNICEF et entre dans le cadre du Programme-Pays arrêté par le Gouvernement et l'UNICEF. Et elle est exécutée par l'INSEED dans le cadre d'un protocole d'accord convenu en mai 2009. Au sein de l'INSEED, l'exécution est supervisée par une équipe de coordination de la MICS.

Tableau n°2 : Principales enquêtes et recensement

| Opération | Période | Partenaire | Observation |
|------------------|-----------|---|-----------------------------------|
| EDST2 | 2004 | <ul style="list-style-type: none"> • Banque Mondiale • UNICEF • OrcRC MACRO | |
| ECOSIT2 | 2003-2007 | <ul style="list-style-type: none"> • Banque Mondiale • PNUD | Publication des résultats en 2007 |
| ESIT | 2006-2007 | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Infrastructures • Banque Mondiale | |
| Enquête VIH/SIDA | 2005 | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Santé • PNLs • PPLS • Banque Mondiale | |
| RGPH2 | 2008-2011 | <ul style="list-style-type: none"> • Union Européenne, • UNFPA • Etats-Unis d'Amérique • Coopération suisse • UNICEF | Dénombrement en 2009 |
| MICS | 2009-2010 | <ul style="list-style-type: none"> • UNICEF • UNFPA | Dénombrement en 2010 |

2.2. La production statistique au niveau sectoriel

2.2.1. Les statistiques de l'éducation

2.2.1.1. Conditions préalables de la qualité statistique

Par Arrêté n° 366/MEN/DG/DPB/95 du 22 novembre 1995, la DAPRO est l'entité administrative chargée de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques du secteur de l'éducation. Cette direction dispose d'une Division des Statistiques Scolaires et de l'Informatique (DSSI) qui produit les statistiques scolaires. Cependant, il faut observer que chaque niveau d'enseignement utilise ses rapports de rentrée et de fin d'année scolaire à des fins statistiques sans une coordination effective avec la DAPRO. De plus, le système d'information et de gestion est faiblement déconcentré en raison de problèmes de financement, d'accès à l'électricité et de faibles capacités des agents des structures déconcentrées.

Les ressources humaines affectées aux opérations statistiques sont quantitativement et qualitativement insuffisantes pour assurer une gestion autonome du système d'information et de gestion du secteur de l'éducation : 7 cadres supérieurs dont 1 statisticien, 2 démographes, 1 informaticien, 1 planificateur et 2 gestionnaires, 3 cadres moyens dont 2 statisticiens et 1 informaticien et 3 agents de soutien. A ce personnel du niveau central, il faut comptabiliser les planificateurs formés sur le tas et placés aux niveaux des délégations régionales et départementales, ainsi qu'au niveau des inspections pédagogiques, pour notamment aider au remplissage et au contrôle des questionnaires devant être remplis par les directeurs d'école. La DAPRO ne dispose pas des compétences informatiques suffisantes pour faire face aux exigences techniques liées à la gestion efficace des bases de données. La déperdition du personnel au niveau central est forte : 10 % des cadres supérieurs et 16,6 % des cadres moyens. Au niveau déconcentré, il y a aussi une déperdition du personnel due à des mutations hors contrôle de la DAPRO.

Le cadre de travail n'est pas approprié avec une densité moyenne d'occupation de 5 cadres pour 1 bureau et l'absence d'une salle de saisie équipée et qui répond aux exigences techniques d'une saisie sécurisée et fiable des questionnaires. Le service fait face à l'insuffisance des moyens de travail tels que les moyens roulants, les mobiliers de bureau et les ordinateurs pour couvrir les besoins de traitement informatique liés à la production des données. De plus, il est observé des coupures fréquentes d'électricité et des pannes de climatisation. Et enfin, les ordinateurs ne sont pas protégés par des anti-virus sous licence et le service n'a pas accès à INTERNET.

La DAPRO dispose en moyenne d'un budget annuel de 5 millions de francs pour les missions de dépôts des questionnaires et leur édition, ce qui est manifestement insuffisant. Plus généralement, ces difficultés de financement rendent irréalisable le plan d'action annuel du service sauf en cas d'appuis financiers extérieurs. La DAPRO a élaboré un Plan triennal de production statistique 2009-2011 qui va être révisé en juin 2010 dans le cadre d'une mission de consultation de la Banque Mondiale.

2.2.1.2. Exactitude et fiabilité

Le processus de collecte et de traitement des données est confronté à de multiples difficultés opérationnelles qui ont un impact négatif sur le niveau réel des indicateurs scolaires.

- Le coût élevé des opérations de collecte (distance, état des routes, insécurité, délai très court d'enquête) et une chaîne de distribution et de remontée des questionnaires qui fonctionne de façon informelle par porteur ; les questionnaires ne parviennent pas toujours aux établissements scolaires et ne remontent pas toutes à la DAPRO une fois remplis ;
- Les difficultés rencontrées par les chefs d'établissement dans la compréhension et le remplissage des fiches d'enquête, voire même le refus de remplissage le plus souvent dans le secteur privé, l'enseignement supérieur et les autres départements ministériels ;
- L'absence de suivi spécifique des non-réponses aux enquêtes annuelles auprès des établissements scolaires ;
- L'absence de mise à jour du répertoire des établissements scolaires avant le démarrage de la campagne statistique qui débouche sur l'absence de maîtrise des taux réel de couverture du recensement scolaire afin d'asseoir les bases techniques nécessaires au traitement des données manquantes ;
- L'absence de contrôle systématique des questionnaires remplis, par le planificateur chargé de suivre l'activité ;
- L'absence de procédure organisationnelle et de démarche qualité dans la saisie des questionnaires (formation, salle de saisie fonctionnelle, codification évolutive des

établissements en fonction du découpage administratif, procédures de contrôle et d'apurement, rapport de la saisie) ;

- L'insuffisance des contrôles de cohérence dans l'apurement des données, limités aux aspects transversaux se rapportant à une année scolaire. Les contrôles de cohérence longitudinale ne sont pas applicables de part la structure des bases de données qui n'intègrent pas les aspects pluriannuels. Ainsi, il n'y a pas de contrôle de l'évolution des effectifs d'un établissement pendant les opérations de saisie et d'apurement des données ;
- Les projections démographiques utilisées pour calculer les indicateurs d'accès, de couverture et d'achèvement sont basées sur les résultats du RGPH1 qui date de plus de dix ans et qui ne permet pas de disposer de projections fiables de la population scolarisable.

Ce processus de collecte et de traitement des données piloté avec des difficultés par la DAPRO, cohabite avec un ensemble des sources de données non concordantes que sont les rapports de rentrée et de fin d'année établis par les directions techniques du ministère (Education de base, Enseignement moyen, Enseignement secondaire, Formation technique et professionnelle et Ressources humaines).

Ainsi, les statistiques officielles produites par la DAPRO cohabitent avec d'autres sources qualifiées de statistique, et pas également comparables avec d'autres sources de données nationales telles que les enquêtes auprès des ménages comportant des volets éducatifs.

Il faut noter aussi qu'il n'y a pas d'études de révision en l'absence de base de données rigoureusement archivée.

2.2.1.3. Utilité et Accessibilité

Cette cohabitation d'un ensemble de sources de données non concordantes porte atteinte à la crédibilité des données statistiques communiquées par le ministère de l'éducation d'une part, et indique le peu d'utilité des statistiques produites par la DAPRO d'autre part.

Les outils de collecte des données ne permettent pas de couvrir les besoins prioritaires liés au pilotage du secteur éducatif à tous les niveaux d'enseignement. Il manque en particulier des données se rapportant à d'autres entités importantes du système éducatif, telles que les ressources humaines, les équipements, et les données macro-financières. Il n'y a pas de consultation des utilisateurs et il n'existe pas de comité élargi de pilotage du système d'information et de gestion du secteur de l'éducation. Le questionnaire d'enquête scolaire est révisé en interne à la DAPRO depuis 2008.

La périodicité des résultats statistiques est annuelle mais la publication est irrégulière et reste fonction des appuis techniques et financiers obtenus par la DAPRO. Depuis le retrait du PNUD en juin 2000, l'appareil statistique est confronté à des difficultés techniques et financières qui ont pu être partiellement réglées en quatre vagues successives : (i) la publication en 2005 des statistiques des années scolaires 2002/2003 et 2003/2004, nécessaires à la finalisation du RESEN, avec l'appui de l'UNESCO - Pôle de Dakar et du projet PARSET ; (ii) la publication en 2006 des statistiques de 2004/2005 ; (iii) la publication en 2009, des annuaires de 2005/2006 et 2006/2007 ; et (iv) la publication en mars 2010 des annuaires statistiques 2007/08 et 2008/09.

A l'irrégularité des publications de la DAPRO s'ajoute l'absence de traitement et d'utilité des données statistiques au niveau déconcentré. Les principales publications statistiques restent centralisées et ne sont pas produites à l'échelle des régions et des inspections.

Ces publications concernent principalement les annuaires statistiques sous format papier et elles restent peu accessibles en termes d'efficacité de la diffusion et de mise à jour des métadonnées.

Les publications réalisées sont constituées en grande partie de tableaux statistiques et intègrent très peu d'aspects analytiques et des indicateurs, surtout pluriannuels, nécessaires au suivi-évaluation des objectifs du secteur de l'éducation. Et il n'y a plus de publications analytiques telles que les tableaux de bord et les études thématiques depuis l'arrêt des financements.

Il n'existe pas de procédure systématique et sécurisée de partage des données statistiques au sein et à l'extérieur du ministère. De même, la DAPRO n'organise pas de forums réguliers et périodiques de dissémination des statistiques et d'informations des acteurs sur l'état du système éducatif.

Les données publiées ne font pas l'objet de révision et les seules métadonnées sont celles du SGDD, disponibles en anglais mais non mises à jour depuis juillet 2002.

2.2.2. Les statistiques sanitaires

2.2.2.1. Conditions préalables de la qualité statistique

Par Arrêté n° 100/PR/PM/MSP/SE/SG/07, la Division du Système d'Information Sanitaire (DSIS) est l'entité administrative chargée de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques du secteur de la santé publique. C'est une des divisions de la Direction de la Planification.

Il y a une faiblesse de la coordination en matière de planification, de suivi du SIS au niveau central. Une Commission du système d'information sanitaire existe mais n'est pas fonctionnelle. Et il faut observer qu'il y a des dispositifs parallèles de collecte de l'information mis en place dans le cadre du suivi et de l'évaluation des programmes (PEV, PNLP, PCIME, ASTBEF et Surveillance épidémiologique), et la DSIS se contente d'exploiter les rapports annuels qui sont élaborés.

Les moyens humains affectés aux opérations statistiques sont quantitativement et qualitativement insuffisants pour assurer une gestion autonome du système d'information sanitaire : 1 statisticien, 1 démographe, 1 épidémiologiste, 2 géographes de la santé, 2 sociologues de la santé, 1 infirmier, 2 opérateurs de saisie et 2 secrétaires. Il y a une forte déperdition du personnel toute catégorie confondue (23,0 %) et les ressources humaines disponibles ne disposent pas de l'ensemble des compétences techniques nécessaires pour assurer pleinement la gestion complète du système d'information et de gestion du secteur de la santé, telles que les techniques et outils de gestion de l'appareil statistique, et la gestion efficiente des bases de données. Il existe donc un réel besoin de renforcement des capacités des cadres dans la maîtrise des outils analytiques pour qu'ils soient capables de traiter et d'analyser en profondeur les données collectées afin de mieux éclairer la prise de décision.

Au niveau déconcentré (district et délégation sanitaire), le personnel chargé du remplissage des Rapports Mensuels d'Activités (RMA) tenant lieu de questionnaires, n'a pas le profil requis. Il n'y a pas non plus de personnel suffisamment formé pour exécuter des tâches techniques telles que le contrôle, la vérification et le prétraitement des RMA devant fournir les premiers éléments informationnels sur la couverture et les grandes tendances locales des informations statistiques recherchées. Au stade actuel, seule une délégation régionale (Lac) sur 22 a la capacité de saisir les

RMA remplis et il faut rappeler que 7 autres régions ont reçu par le passé une formation et ont eu à exploiter les RMA, dans le cadre d'un projet du 8^{ème} FED.

Le cadre de travail n'est pas adapté avec une densité d'occupation de plus de 2 agents par bureau, une absence de climatisation, une insuffisance du matériel informatique et un manque de photocopieuse et de moyens roulants pour la supervision technique. Le dispositif de sécurisation des données est défaillant par manque d'antivirus sous licence et de réseau interne. Et la DSIS n'a pas accès à INTERNET.

La DSIS n'a pas de ligne budgétaire consacrée exclusivement à la production et à la diffusion des statistiques du secteur de la santé. Un Plan annuel d'activités est élaboré mais sa mise en œuvre pose problème par un manque de ressources qui engendre le plus souvent, des ruptures des supports de collecte des données. Et le manque de moyens de transport occasionne souvent des pertes des questionnaires.

Il n'y a pas d'attention particulière sur les questions de qualité des données, et les cadres estiment que celles-ci sont traitées par le logiciel GESIS qui intègre des clés de contrôle des variables saisies.

2.2.2.2. Exactitude et fiabilité

Le processus de collecte et de traitement des données est confronté à de multiples difficultés opérationnelles qui ont un impact négatif sur la qualité des statistiques sanitaires. Ces difficultés sont liées au budget, aux registres et à la complétude de l'information, aux données démographiques de base, et au contrôle des données.

- Comme méthode de collecte, la DSIS prévoit d'organiser chaque semestre (novembre/décembre et février) des missions de terrain pour former les équipes cadres au niveau des délégations régionales et des districts de santé d'une part, et de collecte les RMA pour leur traitement à N'Djamena, d'autre part. Dans la pratique et faute de budget, la collecte des RMA se fait dans le cadre des missions de supervision intégrée ;
- Les RMA sont élaborés sur la base des registres et rapports sur les maladies ; les guides sur le SIS donnent des définitions reprises en partie dans les rapports annuels. Mais le plateau technique est variable d'une formation sanitaire à une autre et n'est pas suffisant pour diagnostiquer tous les cas de maladies ;
- Les registres administratifs comportent des informations sur la carte des infrastructures et des services sanitaires, les ressources humaines, le financement et les dépenses des services de santé et les équipements sont suivis par d'autres départements et l'information collectée n'est pas exhaustive. Plus particulièrement, Il n'y a pas de maîtrise de l'information sur les ressources matérielles et financières, et en particulier, la partie du RMA portant le recouvrement des coûts n'est pas bien renseignée ;
- Il n'existe pas une liste exhaustive des formations sanitaires, encore moins une actualisation régulière de cette liste. Le rapport annuel comprend en annexe une liste des formations sanitaires publiques et confessionnelles. D'après une enquête ponctuelle, l'offre de soins inclue aussi près de 151 formations sanitaires libérales dont 117 à N'Djamena, mais dont les données ne sont pas comptabilisées dans le SIS (seules 4 à 5 structures privées transmettent régulièrement leur RMA). Un travail d'inventaire des structures de santé a été engagé en avril 2008 dans le cadre de l'élaboration des comptes nationaux de la santé, mais les travaux se sont arrêtés ;
- 4 à 5 cabinets privés transmettent régulièrement le RMA alors qu'il y a environ 117 structures de santé privées à N'Djamena. La raison évoquée étant l'absence de formation pour le remplissage ;

- Malgré l'incertitude qui plane sur le nombre et la localisation des structures sanitaires, la DSIS estime le taux de couverture des RMA entre 90,0 % et 92,5 % de 2004 à 2008, calculé sur la base des rapports attendus sur 12 mois. Les données de l'Hôpital Général de Référence National sont agrégées et celles de l'hôpital militaire d'instruction ne sont pas disponibles ;
- Les données manquantes ne sont pas traitées ;
- Il n'y a pas de suivi spécifique des non-réponses aux enquêtes semestrielles auprès des structures sanitaires ;
- Il n'y a pas de contrôle systématique des RMA remplis, par le Médecin-chef de district, ensuite par le Délégué sanitaire ;
- Il n'y a pas de procédure organisationnelle et de démarche qualité dans la saisie des questionnaires (formation, salle de saisie fonctionnelle, codification évolutive des établissements en fonction du découpage administratif, procédures de contrôle et d'apurement, rapport de la saisie) ;
- Des contrôles de cohérence sont effectués pendant les opérations de saisie des données dans GESIS mais ceux-ci sont limités aux aspects transversaux se rapportant à une année. Les contrôles de cohérence longitudinale ne sont pas applicables en raison d'une structure des bases de données qui n'intègrent pas les aspects pluriannuels ;
- Les projections démographiques utilisées pour calculer les indicateurs sanitaires sont basées sur les résultats du RGPH1 qui date de plus de dix ans et qui ne permet pas de disposer de projections fiables de la population ;
- Le dispositif d'état civil n'est pas fonctionnel sur l'ensemble du territoire.

En plus du dispositif de collecte centré sur les RMA, il y a des dispositifs parallèles de collecte de l'information mis en place dans le cadre du suivi et de l'évaluation des programmes (PEV, PNLP, PCIME, ASTBEF et Surveillance Epidémiologique), et la DSIS se contente d'exploiter les rapports annuels qui sont élaborés. Toutefois le seul cas de duplication dans la collecte est celui de la vaccination mais la DSIS utilise au final les données du PEV.

Les statistiques traitées par la DSIS ne sont pas comparées avec d'autres sources de données nationales telles que les enquêtes auprès des ménages comportant des volets santé, et il n'y a pas d'études de révision.

2.2.2.3. Utilité et Accessibilité

L'utilité des statistiques sanitaires est amoindrie par une satisfaction partielle des besoins des utilisateurs, l'absence de publication au niveau déconcentré et l'absence de politique de promotion de la culture de l'utilisation de l'information sanitaire pour la planification et pour la prise de décision.

L'adoption du Plan National de Développement Sanitaire s'est accompagnée d'une révision du SIS qui a d'office entraîné celle du programme informatique. Il faut toutefois signaler que toutes les révisions prévues par le SIS ne sont pas prises entièrement en compte dans le GESIS réduisant la masse d'informations intéressantes pour la gestion des activités sanitaires.

La publication des résultats statistiques est fonction des appuis techniques et financiers obtenus par la DSIS dans le cadre du PPLS II. La périodicité des résultats statistiques est annuelle et la production de l'annuaire de l'année passée est prévue au 1^{er} trimestre de l'année suivante. Mais ce délai n'est pas respecté et seul le Tome A de l'Annuaire statistique du Tchad est publié, le dernier en date étant celui de 2008 publié en novembre 2009 après sa validation en novembre 2009 ; un

dépliant accompagne l'Annuaire statistique publié. Le tome B de l'annuaire statistique qui donne le détail des résultats par région n'est pas publié.

Les principales publications statistiques sont principalement les annuaires statistiques publiés au niveau national sous format papier, et un CD contenant les fichiers des annuaires 2004 à 2008. Les publications réalisées sont constituées en grande partie par des tableaux statistiques avec quelques commentaires et intègrent très peu d'aspects analytiques et des indicateurs, surtout longitudinaux, nécessaires au suivi-évaluation des objectifs du secteur de la santé. Ils comportent quelques statistiques pluriannuelles. Toutefois, il n'y a pas de publications analytiques telles que les tableaux de bord et les études thématiques.

Il n'existe pas de procédure systématique et sécurisée de partage des données statistiques au sein et à l'extérieur du ministère. De même, le ministère n'organise pas de forums réguliers et périodiques de dissémination des statistiques et d'informations des acteurs sur l'état du système sanitaire

Les données publiées ne font pas l'objet de révision et les seules métadonnées sont celles du SGDD, disponibles en anglais mais non mises à jour depuis juillet 2002.

2.2.3. Les statistiques des finances publiques

2.2.3.1. Conditions préalables de la qualité statistique

La loi organique du 11 mai 1962, modifiée par l'Ordonnance 28/PR/85 du 30 octobre 1985 régissant l'élaboration et l'exécution des lois de Finances, constitue le cadre pour l'exercice des contrôles de la gestion budgétaire, détermine les ressources et les charges de l'Etat et fixe notamment les modalités générales d'enregistrement comptable sur une base caisse pour les recettes et sur une base des droits constatés pour les dépenses. Elle comporte l'essentiel des règles fondamentales régissant le système de gestion des finances publiques en dehors des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Le décret portant organigramme du MFB précise que la DEP a la responsabilité de production du TOFE et la DD pour les statistiques de la dette. Mais la responsabilité de diffusion des statistiques de finances publiques n'est aucunement précisée dans texte. Le MFB a légalement accès à toutes les informations financières des administrations centrales couvertes par le Budget Général de l'Etat ainsi que celles de la BEAC pour le financement bancaire de l'Etat.

Dans la pratique, le dispositif des statistiques des finances publiques est principalement construit autour de la Direction Générale du Trésor (DGT) à travers sa Division des Statistiques et de l'Analyse des Données (DGT/DSAD) et de la Direction Générale du Budget à travers la Direction des Etudes et de la Prévision (DGB/DEP). Ce dispositif est complété par des sous-systèmes constitués de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects à travers la Direction de la Comptabilité et des Statistiques du Commerce Extérieur (DGDDI/DCSCE) et de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Les activités de la DGT/DSAD se limitent à la production du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) base caisse tous les mois, à la situation des recettes et dépenses journalières et au plan de trésorerie tous les quinze (15) jours. La DGB/DEP a la responsabilité de l'élaboration du TOFE prévisionnel.

En matière de statistiques de finances publiques, une coordination est instituée entre principalement le MFB, la BEAC et le MEP à travers l'INSEED via trois comités mis en place par arrêté du MFB : Comité du TOFE, Comité de cadrage macroéconomique et Comité de surveillance multilatérale.

Sur le plan des ressources humaines, les deux principaux leviers du dispositif des SFP ont les capacités minimales requises : (i) La Division de la Statistiques (DGT/DS) a 3 cadres supérieurs, 2 cadres moyens et 1 agent ; mais elle n'a pas de statisticien ; (ii) La DGB/DEP a 12 cadres dont 3 statisticiens et il est prévu de recruter 5 statisticiens dans le cadre de la loi des finances 2010. Globalement, le personnel du MFB bénéficie d'une indemnité de suggestion et la déperdition du personnel est faible tant à la DGT/DSAD qu'à la DGB/DEP.

Le cadre de travail est partiellement adapté. La DGT/DSAD dispose d'un seul bureau avec 4 ordinateurs et 2 imprimantes et n'a pas accès à INTERNET. A la DGB/DEP, les locaux sont vétustes, les bureaux sont équipés de meubles et d'ordinateurs sauf qu'ils ne sont pas protégés par des antivirus sous licence, et il n'existe pas non plus une connexion internet.

2.2.3.2. Intégrité et Rigueur méthodologique

L'établissement des SFP repose sur des données primaires qui sont essentiellement des données comptables confectionnées en application de lois assurant une indépendance professionnelle aux comptables du Trésor public. Mais les données produites sont soumises à l'approbation de la hiérarchie. Tous les fonctionnaires du MFB sont astreints par la loi à des règles déontologiques en matière de secret et de comportement professionnel. La pratique professionnelle se fait sur la base d'une objectivité scientifique, de l'encadrement des partenaires techniques -FMI, AFRITAC-Centre, Coopération française.

En ce qui concerne les normes méthodologiques, des efforts sont faits par le MFB pour rendre cohérentes les classifications budgétaires en s'inspirant des classifications proposées par le Manuel de Statistiques des Finances Publiques de 2001 du FMI (MSFP 2001). Toutefois, des améliorations restent à apporter à ces classifications en ce qui concerne notamment l'homogénéité des subdivisions budgétaires et la cohérence des codifications budgétaires. Un groupe de travail pour la révision de la nomenclature budgétaire a été mis en place par Note de Service n°047/MFI/SG/07 du Secrétaire Général du Ministère des Finances avec pour objectif de réviser l'actuelle nomenclature de 2004 et d'harmoniser le Plan Comptable de l'État avec cette nomenclature révisée. Les travaux du Comité ont été interrompus pendant un certain temps, notamment à la suite des événements de février 2008. Ces travaux ont été repris avec l'appui technique du FMI et de la Coopération française et l'on devrait aboutir d'ici 2011 à l'adoption d'un texte révisant la nomenclature.

La CEMAC a adopté en juin 2008, une directive portant nomenclature budgétaire de l'État qui comprend d'une part une classification fonctionnelle conforme au MSFP 2001 et une nomenclature par nature s'inspirant du système comptable OHADA, d'autre part.

Les principales observations portant sur l'application des normes se résument comme suit :

- La classification par nature des recettes est proche de celle qui est proposée par le MSFP 2001 du FMI ;
- La classification économique de la dépense n'est pas toujours homogène, un même code contient parfois des informations sur la nature et l'objectif de la dépense ;
- La codification fonctionnelle des dépenses n'est pas appliquée, or elle est essentielle pour le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté qui doivent être directement liées au système de classification fonctionnelle du budget ;

- Il n'existe pas de codification programmatique, bien que des budgets par programmes soient élaborés par 17 ministères.

2.2.3.3. *Exactitude et fiabilité*

Le suivi budgétaire est assuré en deux temps : (i) la DGT produit un état mensuel des réalisations et des émissions ou engagements en recettes et dépenses ; (ii) Ces informations de la DGTCP sont complétées par celles de la DGB tirées du Circuit Informatisé de la Dépense (CID) pour produire des rapports trimestriels de suivi lesquels sont établis généralement dans un délai de 45 jours, après la clôture de la période considérée. Ce suivi budgétaire fait face à des problèmes suivants :

- En matière de recettes fiscales et douanières, les régies financières (Direction Générale des Impôts et Direction Générale des Douanes) procèdent à la fois à l'émission et au recouvrement des impôts et taxes et des produits de la Douane. La ventilation des recouvrements par catégories d'impôts et taxes recouvrés et par périodes correspondantes (année courante, exercice précédent, exercices antérieurs), est difficile à effectuer en temps réel en l'absence de logiciel informatique adapté. Des écarts sont souvent constatés à cause des délais mis par les postes comptables régionaux du Trésor et les Directions régionales des Impôts à communiquer les données à leurs directions respectives ;
- Toutes les données sur les recettes de l'Etat ne sont pas comptabilisées par la DGTCP qui ne dispose pas toujours d'une information complète et exhaustive, telles que : (i) les informations sur les recettes /dépenses liées aux projets financés par les bailleurs de fonds et qui sont suivies par le Ministère de l'Economie et du Plan ; (ii) et celles sur les dons et sur une partie des recettes directement encaissées par certains Ministères sectoriels auxquels sont rattachées des Administrations génératrices des recettes qui échappent également au MFB ;
- Pour ce qui concerne les dépenses, les informations sont issues du Circuit Informatisé de la Dépense (CID). Les données sont disponibles à la phase de l'engagement, de l'ordonnancement et du bon à payer. Elles peuvent être ensuite complétées, par la DGT par des informations relatives au paiement;
- Les données sur les opérations des administrations locales ne sont pas collectées par le MFB et ne sont donc pas incluses dans les SFP ;
- Le financement bancaire qui provient des statistiques monétaires n'est pas confronté avec celui issu de la balance général des comptes.

Les données primaires sur les recettes et les dépenses sont vérifiées quant à leur exactitude et recoupées avec d'autres sources d'information. Deux sous-comités fonctionnent effectivement pour valider les documents produits : Sous-comité de trésorerie présidé par le MFB et Sous-comité de Position Nette du Gouvernement (PNG)

Les statistiques de la dette sont traitées par une application qui assure la cohérence entre les flux et les stocks.

Il n'y a pas d'études de révision en raison notamment de pratiques défailtantes en matière d'archivage des données.

En matière de projection du TOFE, il y a une faible capacité de projection macro-économique et des prévisions de recettes irréalistes ou qui ne sont pas fiables¹². La DGB/DEP semble éprouver des

¹² République du Tchad – Union Européenne, Evaluation de la Performance de la Gestion des Finances Publiques, Rapport provisoire, Avril 2009

difficultés pour entrer en possession du TOFE détaillé base caisse et reste confrontée aux mêmes problèmes de sources statistiques rencontrés dans l'élaboration des comptes nationaux. Des travaux sont en cours pour parachever la confection des comptes nationaux de l'année de base 2005 à partir desquels sera construit un nouveau modèle de prévision économique.

2.2.3.4. *Utilité et Accessibilité*

Les consultations avec les utilisateurs se font dans le cadre des travaux du Comité de Cadrage Macroéconomique et à l'occasion du dialogue de politique avec le FMI. Les besoins des utilisateurs en matière de SFP ne sont pas recensés.

Le TOFE est établi trimestriellement et les statistiques de la dette mensuellement. Toutefois, ces statistiques ne sont pas diffusées et ne répondent pas aux exigences du SGDD. La périodicité des statistiques des finances publiques est annuelle mais il n'y a pas de calendrier de publication et la diffusion du TOFE annuel est assurée par l'INSEED sous format papier auprès d'une liste restreinte d'utilisateurs et la BEAC 9 mois après la fin de l'année sur son site Internet notamment. Le TOFE diffusé est constitué d'un seul tableau et n'est pas accompagné de commentaires et de graphiques.

L'accès du public aux principales informations budgétaires est encore très limité. Toutefois la situation devrait s'améliorer avec la mise en ligne de quelques sites Internet où ces informations sur les finances publiques sont disponibles mais de manière partielle (DGI, MEP, CCSRP) en plus du site du MFB en cours de construction.

Les seules métadonnées sont celles du SGDD, disponibles en anglais mais non mises à jour depuis juillet 2002.

2.2.4. La balance des paiements

2.2.4.1. *Conditions préalables de la qualité statistique*

Deux textes autorisent la BEAC à confectionner la balance des paiements. Il s'agit de l'ordonnance du 5 juillet 1967 qui lui confie la mission d'élaborer la balance des paiements pour le compte de la République du Tchad et du Règlement CEMAC n°2 du 29 avril 2000 qui confirme cette obligation. D'autres textes corroborent cette diligence notamment la Loi n°13 du 15 juin 1999 portant Réglementation des Activités Statistiques au Tchad. Il faut en particulier observer que la réglementation des changes rend obligatoire la transmission des données, mais les sanctions prévues sous forme de pénalités, ne sont pas appliquées.

Le service de la balance des paiements est un des services de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Il est chargé du contrôle, de l'exploitation, de l'élaboration et de l'analyse de la balance des paiements. Il est aussi chargé de la préparation des réunions du Comité de la Balance des paiements, du suivi des relations avec les institutions internationales, des travaux de la programmation monétaire et des réunions portant sur le secteur extérieur.

Les activités statistiques ne sont pas réalisées de façon concertée au sein de la BEAC entre les services chargés respectivement de la balance des paiements et des études d'une part, et avec l'INSEED qui réalise des enquêtes trimestrielles de conjoncture, d'autre part. Cette situation présente un risque de duplication des travaux qui surchargerait les répondants, même si les champs statistiques ne sont pas les mêmes : le service en charge de la Balance des paiements réalise des enquêtes trimestrielles portant sur les valeurs auprès de 150 correspondants, tandis que le

service Etudes de la BEAC réalise auprès des opérateurs des enquêtes portant sur les valeurs et les volumes suivant la même périodicité sur un champ statistique moins large que celui de la BP ; L'INSEED réalise une enquête trimestrielle de conjoncture portant sur 30 opérateurs. Les correspondants (entreprises) estiment que les informations demandées sont d'un niveau de détail qui nécessite la responsabilisation d'un agent en permanence pour répondre aux enquêtes

En ce qui concerne les ressources humaines, le service est composé d'un chef de service qui contrôle et analyse les données collectées, d'un agent d'encadrement moyen chargé des enquêtes directes auprès de 150 agents économiques tant du secteur privé que du secteur public et de la compilation des statistiques y afférentes, d'un autre chargé de la collecte et du traitement des opérations avec l'extérieur effectuées par les banques pour le compte de leur clientèle y compris les opérations de change et d'une secrétaire assurant les tâches traditionnelles du secrétariat. Il est à noter que l'effectif actuel du service est en deçà du nombre requis qui est de six agents d'encadrement moyen. Le renforcement en effectif du service a été sollicité dans le cadre du budget 2010. Malgré cet effectif réduit, la BEAC encourage son personnel cadre à participer à des formations internes et à l'extérieur, afin de développer leurs aptitudes professionnelles

Au plan des ressources matérielles, chaque agent dispose d'un ordinateur pour la saisie des données collectées et le service nécessite la dotation en une imprimante supplémentaire. Et s'agissant des ressources financières, le service ne bénéficie pas d'un traitement particulier.

En matière d'organisation du dispositif, la Direction de la BEAC est consciente des difficultés liées à la qualité, par exemple le refus de réponse de certains organismes. Elle projette d'informatiser le traitement des données des banques et poursuit la révision de la codification du MBP5.

2.2.4.2. Intégrité et Rigueur méthodologique

Comme stipulé dans l'article 57 des statuts de la BEAC, les règles régissant l'établissement des statistiques au sein de la BEAC respectent les principes d'indépendance professionnelle. Les sources de données et les techniques statistiques sont choisies en toute indépendance professionnelle. Un code de déontologie complète en tant que besoin les obligations et normes de comportement du personnel. Le document est remis à chaque agent recruté. Toutefois, la BEAC n'a pas de politique visant à informer sur les processus statistiques.

La méthodologie utilisée par la Banque centrale pour la collecte, le traitement, l'enregistrement des données de la balance des paiements est celle recommandée par le Fonds Monétaire International dans le Cinquième Manuel de 1993 (MPB5). Les concepts et définitions sont en accord avec le MBP5. Le champ d'application est conforme : enregistrement de toutes les transactions entre les résidents et non-résidents, y compris le secteur informel et la contrebande. Les données sont enregistrées en conformité avec le MBP5 ; il s'agit de données dérivées des résultats d'enquêtes ou établies sur la base des droits constatées, avec une évaluation au prix du marché, mais les transactions par règlements bancaires sont enregistrées en base caisse. Les données sont conformes aux recommandations du MBP5 pour la classification et la sectorisation.

La BEAC est entrain de s'approprier le 6^{ème} MBP et une révision du logiciel de traitement des données est en cours, avec une mise en œuvre prévue en 2011/2012.

2.2.4.3. *Exactitude et fiabilité*

Les sources de données pour la confection de la balance des paiements sont des enquêtes auprès des principaux opérateurs, des formulaires de règlement bancaire, des données administratives et des relevés comptables et financiers (MFB, BEAC et bailleurs de fonds). La fragilité statistique des sources constitue un des problèmes majeurs rencontrés dans la confection de la balance des paiements :

- L'enquête porte sur près de 150 opérateurs et enregistre un taux de réponse spontanée qui varie entre 30 % et 40 %. La BEAC fait face à des retards importants de transmission des questionnaires d'enquêtes par les entreprises. Et il y a lieu de relever que les données du secteur pétrolier en général et les investissements effectués par les chinois en particulier ne sont pas disponibles, ce qui pose d'énormes problèmes dans l'évaluation des investissements. De même, les dépenses effectuées par les agences du Système des Nations Unies ne sont pas disponibles ; ces dernières refusent de fournir par exemple les rémunérations versées au personnel national ;
- Des relances sont faites auprès des entreprises ou organisations n'ayant pas répondu aux enquêtes, mais comme il n'y a pas de suite en terme de sanctions, les taux de non-réponse demeurent élevés ;
- Les données du commerce extérieur ne sont pas disponibles ;
- Les données budgétaires ne sont pas exhaustives ; il s'agit en particulier des achats de biens et services, de la dette et du budget des ambassades ;
- Les données sur les prêts/projets sont contradictoires entre les sources Direction de la Dette et Ministère du Plan ;
- Les dons ne sont pas correctement évalués par la Direction des Investissements (Ministère du Plan)
- D'importantes sources (DSF, BNF, Bureau de la Fiscalité Pétrolière, Services Crédit et Etudes de la BEAC) permettent de remplacer en partie les données manquantes ou permettent de vérifier l'exactitude des données d'enquête et formulaires bancaires. Il subsiste toutefois, d'importantes disparités qui sont examinées et réduites par un processus itératif.

Globalement, il existe une bonne collaboration avec l'INSEED, la DD, la DGB, Direction de l'Investissement (Plan) qui permet notamment de procéder à des croisements d'informations statistiques et à des estimations fiables. Mais, il y a quelques difficultés de collaboration avec la DGTCP, avec comme argument, le respect de la confidentialité des données, d'où la nécessité de mettre en œuvre des dispositions spécifiques pour étendre l'utilisation des données administratives à des fins statistiques. Il faut signaler en particulier que depuis la publication de la balance des paiements de 2005, il est institué une concertation entre les Finances et la BEAC pour examiner la cohérence des données avant leur présentation au Comité de la Balance de Paiement qui se prononce en dernier ressort sur la qualité des données.

Malgré cette collaboration, les données de balance des paiements ne sont pas toujours cohérentes avec les autres ensembles des données macro-économiques et il n'y pas de tentatives régulières et continues pour réconcilier ces ensembles de données.

La BEAC effectue des études de révision pour évaluer les données préliminaires et améliorer les estimations, et ce, deux fois par an à usage interne dans le cadre de la programmation monétaire. Mais ces études de révision ne sont pas diffusées auprès du public.

2.2.4.4. Utilité et Accessibilité

L'autorité de la BEAC est reconnue dans la production de la balance des paiements. Les données collectées sont traitées à l'aide d'un logiciel conçu par la Banque centrale. Des modules sont prévus pour l'archivage des balances antérieurement approuvées. Quant à la diffusion, à l'instar de toutes les statistiques produites par la Banque centrale, celles du secteur extérieur sont accessibles sur le site de la BEAC. Dans la pratique, les données sur support papier sont diffusées et puis entreposées dans les locaux dédiés aux archives vivantes ou mortes suivant les périodes couvertes.

Les données disponibles, essentiellement les prévisions sont mises à la disposition des utilisateurs à tout moment. Mais le retard dans l'approbation des comptes peut incommoder l'utilisateur.

La périodicité annuelle des SBDP est conforme à la recommandation du SGDD mais la publication n'est pas régulière. Les délais de diffusion auprès du public atteignent près de 2 ans après la période de référence alors que le SGDD recommande 6 mois. La dernière balance des paiements arrêtée est de 2006 avec des données définitives approuvées en 2008.

Les statistiques de balance de paiement sont mises à la disposition des décideurs politiques avant que l'accès n'en soit donné au public. La Balance des paiements résumée et présentée en série chronologique, est disponible sur le site INTERNET de la BEAC (www.beac.int). Les statistiques de balance de paiement sont diffusées dans 4 publications : Etudes et statistiques, Rapport annuel de la BEAC, Balance Générale de paiement de la République du Tchad, et le Rapport du Conseil National de Crédit.

Les seules métadonnées sont celles du SGDD, disponibles en anglais mais non mises à jour depuis juillet 2002. Et l'assistance aux utilisateurs est disponible par contacts directs avec la DNT/BEAC. Il faut toutefois signaler qu'une note méthodologique sera annexée à la Balance de paiement 2007 en cours de finalisation.

2.2.5. Les statistiques monétaires

2.2.5.1. Préalables pour la qualité statistique

Les statuts de la BEAC lui confèrent la responsabilité de l'établissement des statistiques monétaires (Articles 22 et 25). La réglementation des changes rend obligatoire la transmission des données, et tout défaut est passible de sanctions prévues sous forme d'amendes et les informations bancaires sont transmises régulièrement.

La coordination se fait dans le cadre du Comité de Programmation Monétaire qui se prononce sur la qualité des données. Les activités statistiques concernent uniquement la production mensuelle et la publication des statistiques monétaires, qui sont de la compétence exclusive de la BEAC et il n'y a pas de duplication des travaux. Il existe une Note méthodologique sur l'établissement des statistiques monétaires, sur le site de la BEAC (www.beac.org).

Le cadre de travail est approprié et les ressources humaines et matérielles sont suffisantes pour l'établissement des statistiques monétaires. La BEAC encourage son personnel cadre à participer à des formations en interne ou à l'extérieur, afin de développer leurs aptitudes professionnelles.

La Direction est consciente des difficultés liées à la qualité. Mais il y a un retard dans la mise en œuvre du nouveau plan comptable bancaire régional et le système CERBER pour les déclarations bancaires mensuelles à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale et des efforts restent à faire

pour améliorer l'exactitude et la ponctualité. Et la BEAC projette d'informatiser le traitement des données des banques.

2.2.5.2. Intégrité et Rigueur méthodologique

Les règles régissant l'établissement des statistiques au sein de la BEAC respectent les principes d'indépendance professionnelle (Art. 57 des statuts de la BEAC). Les sources de données et les techniques statistiques sont choisies en toute indépendance professionnelle qui se traduit dans la pratique par le respect de la confidentialité, l'objectivité scientifique, le développement et l'entretien des compétences, et la communication des informations disponibles aux utilisateurs. Un code de déontologie complète en tant que besoin les obligations et normes de comportement du personnel. Le document est remis à chaque agent recruté. Toutefois, la BEAC n'a pas de politique visant à informer sur les processus statistiques.

Les statistiques monétaires sont conformes aux principes et concepts du Guide des statistiques monétaires et bancaires publiées dans Statistiques financières internationales. La BEAC a lancé en 2007 un projet d'établissement des statistiques monétaires des pays membres de la CEMAC sur la base du Manuel des Statistiques Monétaires et Financières (MSMF), et un Atelier régional fut organisé en décembre 2007, pour finaliser l'adaptation des données sources obtenues des banques commerciales aux concepts et cadres du MSMF. En termes de rigueur méthodologique, les points forts et faibles se présentent comme suit :

- Le principe de résidence est celui du MBP5 ;
- La situation monétaire couvre les opérations de la BEAC, des banques commerciales et du CCP ;
- Les opérations de la micro finance ne sont pas incluses dans la situation monétaire bien qu'elles prennent de l'importance. Les sociétés de micro-crédits ne sont pas prises en compte dans la situation des institutions de dépôts ;
- Les avoirs et engagements sont comptabilisés sur la base des droits constatés, et sont enregistrés sur une base brute au prix du marché ;
- Les intérêts courus et non échus sur les crédits et les dépôts ne sont pas inclus dans les encours de l'instrument financier correspondant ;
- La sectorisation du secteur privé et des entités publiques doit être révisée pour corriger une série de regroupements erronés et qui posent un problème de rapprochement de la position nette du gouvernement des statistiques monétaires avec le financement bancaire résultant de la comptabilité du MFB.

2.2.5.3. Exactitude et Fiabilité

Les statistiques monétaires sont établies mensuellement à partir des données comptables tirées des situations mensuelles de la BEAC (siège et agences), des banques commerciales, et du CCP, établies selon les règles du nouveau Plan comptable des Banques mis en place par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) en juillet 1998. Les principaux problèmes des sources statistiques sont donnés ci-après :

- Les formulaires déclaratifs sont remplis par les banques commerciales et le CCP avec des instructions détaillées, mais les données ne sont pas suffisamment détaillées par secteur institutionnel et par actif financier ;
- Il y a une difficulté de classement des avoirs et engagements en conformité avec le MSMF ;
- L'exactitude des statistiques monétaires risque de souffrir des importants mouvements de monnaie entre les pays membres de la CEMAC : 38 % des billets de banque émis au Tchad

circulent au Cameroun, pendant que circulent au Tchad 10 % et 5 % des billets de banques respectifs du Cameroun et de la Centrafrique.

Les statistiques monétaires sont élaborées sur la base d'une collecte exhaustive. Des contrôles de forme et de cohérence sont effectués lors du chargement des données primaires dans la base de données. Des recoupements sont effectués entre les états déclaratifs des banques et les données de la BEAC sur leurs transactions bilatérales, et les résultats douteux sont examinés avec le concours du déclarant en cause. Cependant, des fluctuations significatives et inexpliquées ont parfois été détectées bien après la diffusion des statistiques monétaires. Et il n'y a pas de réconciliation entre les statistiques monétaires et les SFP d'une part, et des avoirs extérieurs nets du système bancaire, d'autre part.

Les statistiques monétaires sont réputées définitives lors de leur publication et ne sont pas sujettes à révision.

2.2.5.4. Utilité et Accessibilité

Les consultations des utilisateurs se font dans le cadre des travaux de programmation monétaire mais la qualité des données ne fait pas l'objet d'une attention toute particulière. Et l'autorité de la BEAC est reconnue dans la production des statistiques monétaires.

La périodicité mensuelle des statistiques monétaires est conforme à la recommandation du SGDD. Toutefois, le délai de diffusion recommandé par le SGDD n'est pas toujours respecté, en particulier pour les agrégats de la banque centrale : les données primaires des banques commerciales sont transmises un mois après la période sous-revue, et le siège de la BEAC établit la situation comptable de la DNT dans un délai d'un à deux mois. Il y a un retard dans la mise en œuvre du système CERBER pour les déclarations bancaires mensuelles à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale et des efforts restent à faire pour améliorer l'exactitude et la ponctualité. Le rythme de publication est régulier mais le calendrier de publication n'est pas toujours respecté.

Les statistiques monétaires sont diffusées à tous les utilisateurs en même temps, excepté le MFB qui dispose du privilège d'un accès anticipé. Elles sont diffusées sur le site de BEAC (www.beac.org) en une série de dix tableaux et dans 3 publications : Etudes et statistiques, Rapport annuel de la BEAC, et le Rapport du Conseil National de Crédit. Des commentaires et analyses sont faits dans les rapports publiés et les statistiques monétaires sont présentées en série chronologique.

Les statistiques monétaires ne sont révisées qu'exceptionnellement lorsque une erreur significative est décelée dans les déclarations des banques.

Les seules métadonnées sont celles du SGDD, disponibles en anglais mais non mises à jour depuis juillet 2002. L'assistance aux utilisateurs est disponible par contacts directs avec la DNT/BEAC et une note méthodologique sur l'établissement des statistiques monétaires est disponible sur le site de la BEAC (www.beac.org).

2.2.6. Les statistiques agricoles

2.2.6.1. Conditions préalables de la qualité statistique

La Division de la Statistique Agricole (DSA) assure au sein de la Direction de la Production et des Statistiques Agricoles, la responsabilité de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données statistiques sur l'agriculture.

On note une absence totale des moyens de communications, des ordinateurs vétustes et seulement quatre (4) statisticiens et près de 20 techniciens et conducteurs des travaux agricoles pour toute la Division. Il y a insuffisance des bureaux aux agents de terrain¹³ et le cadre de travail au niveau central est inapproprié. Les moyens roulants font défaut ; la Division ne dispose pas de véhicule pour la supervision et seuls quelques agents de terrains ont des motos. La DSA a toujours fonctionné sur financement extérieur et ces dernières années, la bonne marche de ses activités est entravée par manque de financement.

La DSA reste éloignée du centre de décision et n'a pas de ligne budgétaire consacrée exclusivement à la production et à la diffusion des statistiques agricoles. En conséquence, son ancrage institutionnel actuel n'assure pas une meilleure visibilité et une exécution satisfaisante du mandat de production statistique. De plus, il n'y a pas d'attention particulière sur les questions de qualité des données.

2.2.6.2. Exactitude et fiabilité

La DSA est supposée réaliser trois types d'activités : (i) l'enquête agricole qui porte sur la production agricole annuelle, les superficies, les rendements et les stocks paysans, qui servent entre autres à réaliser les bilans alimentaires ; (ii) la collecte de prix sur les marchés dans le cadre du Système d'Information sur les Marchés agricoles (SIM) ; et (iii) le traitement des données produites par d'autres départements techniques, pour alimenter une centrale d'information dans le domaine de l'agriculture.

Dans la pratique, la réalisation de l'enquête agricole annuelle par une méthodologie appropriée est conditionnée par la disponibilité d'un financement extérieur. Les enquêtes annuelles sont mises en place sans un financement adéquat, un suivi et un contrôle rapproché des opérations. En conséquence, des taux de non-réponses élevés sont enregistrés et aucune procédure statistique n'est mise en place pour redresser les données.

La DSA réalise des activités de collecte sur une partie du territoire et complète ses informations par les données de la SODELAC et de l'ONDR. Ces deux structures utilisent des méthodologies différentes pour faire leur production. La DSA se contente de collecter ces données secondaires et les compile en utilisant les données des années similaires (en termes de pluviométrie, d'ennemi des cultures et autres) pour produire le rapport de pré-évaluation et le rapport définitif.

Dans son plan d'action 2010, la DSA a prévu de mener une enquête agricole avec une méthodologie unique. Malheureusement, elle s'est confrontée à l'absence des moyens financiers et la non-disponibilité de la base de sondage qui devrait être fournie par l'INSEED.

Les données et résultats sont bien examinés et validés par le Comité de Sécurité Alimentaire. Les comparaisons sont faites entre les données actuelles et les séries antérieures, mais les mesures de

¹³ Ces derniers travaillent soit à la maison soit dans les locaux de l'ONDR ou de l'élevage

contrôle de cohérence ne sont pas fiables. En matière d'étude de révision, les décalages sont examinés en mars de l'année suivante en termes de prévisions et résultats définitifs.

2.2.6.3. *Utilité et Accessibilité*

Les résultats de campagne agricole servent plus particulièrement à la détermination du bilan alimentaire et/ou céréalier dans le cadre du programme de sécurité alimentaire. Dans ce cadre, la DSA publie des Tableaux des résultats prévisionnels et définitifs respectivement en octobre de l'année en cours et en mars de l'année suivante. Ces résultats sont diffusés sur support papier.

Il n'existe pas de système d'archivage et de diffusion des données s'inscrivant dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Par conséquent, il est difficile aujourd'hui d'obtenir des données datant de plus cinq (5) ans.

2.2.7. Les autres productions statistiques sectorielles

2.2.7.1. *Statistiques de l'élevage*

La Direction des Statistiques et des Archives (DSA/MERA) du Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales est placée sous la tutelle de la Direction Générale de Planification et des Renforcements des Capacités. La Division des Statistiques est composée d'un Service des Enquêtes et d'un Service de Gestion de la Centrale d'Informations. La DSA/MERA est chargée de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion du rapport annuel sur les statistiques animales. La DSA produit chaque année un rapport des statistiques du MERA.

La DSA est logée dans un bâtiment comportant 7 bureaux dont 1 salle de réunion tous équipés de meubles et d'ordinateurs non protégés.

S'agissant des ressources humaines, la DSA/MERA dispose de dix (10) agents toutes catégories confondues dont 3 statisticiens. On note la présence de 2 femmes dans l'équipe. L'effectif actuel est suffisant pour mener à bien les activités de la Direction. Sur le plan d'équipements, la DSA dispose des ordinateurs vétustes et non protégés par des antivirus. Elle n'a pas accès aux nouvelles techniques de communication (INTERNET).

La collecte des données pour la production du rapport annuel est effectuée à travers les 22 délégations régionales de l'élevage et les 11 directions techniques. Ces données sont compilées sous Excel.

En réalité, la fonction de collecte des données n'est que partiellement remplie car la DSA/ME ne traite que des rapports d'activités sans qu'aucune enquête statistique ne soit effectuée. Par exemple, pour la détermination de la taille du cheptel, il est appliqué un taux de croissance par type d'animaux qui provient du dernier recensement du cheptel effectué en 1976. Ce qui pose d'énormes problèmes dans l'évaluation de la taille actuelle du cheptel tchadien.

2.2.7.2. Statistiques de l'environnement

La Division de la Statistique, de la Documentation et des Archives de la Direction des Etudes, Planification et de Suivi du Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques n'est pas opérationnelle faute de moyens humains, matériels et financiers.

2.2.7.3. Statistiques de l'emploi et du travail

Les statistiques courantes de l'emploi et du travail relèvent de la responsabilité de l'OBSEFE, de l'ONAPE, du Service Statistique du Ministère de la Fonction Publique et du Travail, et de la CNPS.

L'OBSEFE est chargé de centraliser, de traiter et d'analyser les données statistiques quantitatives et qualitatives sur l'Education, la Formation et l'Emploi, recueillies auprès des services compétents. Il publie et diffuse périodiquement : le Répertoire National de l'Offre de Formation (ROF), la Situation des Primo-Demandeurs d'Emploi (DES) et le Suivi des Sortants du Dispositif de Formation Professionnelle et Technique (SSFPT). L'OBSEFE dispose d'un personnel composé de 4 personnes dont : 1 Directrice, 1 Enseignant Chef du Service d'Etudes et de Liaison, 1 Attaché d'administration Chef du Service Administratif et 1 Secrétaire. L'OBSEFE est équipé de 4 bureaux, 4 ordinateurs, 3 armoires métalliques, etc. Depuis 2005, l'OBSEFE ne bénéficie d'aucun financement de partenaire en dehors de la modeste subvention de l'Etat qui lui est versée à travers le SE/CONEFE. L'OBSEFE dispose des correspondants à l'intérieur du pays. Ces correspondants sont : les responsables des bureaux de l'Office National pour le Promotion de l'Emploi (ONAPE), les responsables des établissements de formation. Ces correspondants sont chargés de réaliser au niveau local les mêmes missions que celles dévolues à l'OBSEFE.

Pour l'ONAPE, le service statistique disposait par le passé de 2 statisticiens dans les grandes villes comme N'Djaména, Moundou, et Sarh. Mais actuellement le service ne dispose que de 2 statisticiens basés à N'Djaména. Le service est logé dans une salle exigüe et doté d'un ordinateur fixe et d'une moto, et il ne bénéficie d'aucun financement.

Le Service Statistique du Ministère de la Fonction Publique et du Travail se résume à une seule personne, un statisticien. Le service se limite à la collecte des données de nouvelles recrues dans le cadre régulier de la Fonction Publique alors qu'il y a bien d'autres données à collecter. Il ne dispose d'aucun moyen de travail adéquat.

La CNPS dispose d'une unité de statistique qui traite les données relatives aux employeurs et travailleurs des secteurs privés et para-étatiques. Le service dispose d'un seul ingénieur statisticien logé dans un local exigü mais doté d'un ordinateur fixe pour le traitement des données. La CNPS vote un budget annuel pour le fonctionnement du service.

2.2.7.4. Statistiques de l'action sociale

La Division de la Statistique et du Système d'Information Sociale de la Direction des Etudes, de la Planification et de la Formation du Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille existe mais n'a pas de personnel qualifié ni d'équipements pour mener adéquatement ses activités.

2.2.7.5. Statistiques de la gouvernance

Au Ministère de la Justice, il n'y a pas de service de la statistique comme tel. Cela a été relevé au cours des travaux des Etats généraux de la justice. Ce serait après la mise en œuvre des réformes engagées par le Ministère que ce service sera créé, néanmoins les services judiciaires font parvenir sous forme de rapport des affaires portées à leur niveau à la Direction des Affaires Judiciaires, de grâces et des sceaux qui à son tour met sur fiche pour une utilisation interne.

2.2.7.6. Statistiques de l'état civil

Au sein de la Direction des Affaires Politiques et de l'Etat Civil du MISP, est logé le Service d'Etat Civil et Population. Ce service produit des statistiques sur l'état civil (mariages, naissances et décès). Les correspondants de ce service dans les provinces du pays sont les communes et les sous-préfectures qui produisent des faits d'état civil. Quatre difficultés majeures entravent le bon fonctionnement de ce service :

- Le dysfonctionnement dans l'organisation du fonctionnement de l'état civil ;
- Le faible taux de déclaration et d'enregistrement des faits d'état civil ;
- Le manque de sensibilisation de la population sur l'importance des faits d'état civil ;
- L'analphabétisme de la population qui est souvent indifférente à l'importance des faits d'état civil.

2.2.7.7. Statistiques de la poste

La Section Statistique Postale, une composante du Service Etudes et Planification, dispose de 2 bureaux. Le personnel est composé de 2 agents dont un cadre économiste-inspecteur (Chef de service) et un agent-postier chargé de la collecte des données. La Section nécessite un renforcement en ressources humaines (recrutement de statisticiens), un renforcement de capacité (formation des agents de collecte des données au niveau de 34 bureaux de poste à travers le pays) et une dotation en matériels de travail (équipements informatiques, mobiliers de bureau, réseau intranet).

3. Analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande statistique

3.1. L'analyse globale de la demande statistique

La demande statistique est catégorisée en demande structurelle et en demande circonstancielle. La demande structurelle est exprimée à travers les missions et attributions des services producteurs de statistiques, rendant ainsi obligatoire la production statistique par les départements concernés, pour permettre une description de l'économie et de la société. La demande circonstancielle qui fait intervenir principalement des enquêtes, vise à éclairer des aspects particuliers de l'économie et/ou de la société à l'occasion de la conception, de la mise en œuvre, du suivi des politiques économiques ou sociales, d'ordre général ou sectoriel.

La demande structurelle exprimée à travers les missions et attributions des services producteurs de statistiques, reste trop générale et les textes légaux n'intègrent pas des normes de qualité et de spécification de référentiels espace/temps (niveau signification/décomposition, période de référence). Sur la base des quelques informations communiquées ou disponibles, seuls l'INSEED, la BEAC, la DAPRO, la DSIS, et la DSA auraient un mandat clair de producteur de statistiques, mais globalement l'exécution des missions se heurte à l'insuffisance des ressources financières, humaines et/ou d'organisation des dispositifs de collecte. Pour les autres départements, la production statistique est minimale ou inexistante; et il y a une imprécision ou une inexistence des textes sur les missions et attributions, en plus de l'insuffisance des ressources humaines et financières.

La demande circonstancielle est faible et déstabilisante pour les activités statistiques courantes, vu la faiblesse qualitative et numérique des ressources humaines, et l'absence d'une programmation claire des opérations d'enquêtes et recensements. Récemment cette demande circonstancielle qui s'adresse surtout à l'INSEED, a débouché sur la réalisation de l'ECOSIT2, EDST2, ESIT, Enquête Nationale de Séroprévalence du VIH/SIDA au Tchad et MICS.

A l'exclusion de l'INSEED, tous les producteurs de données statistiques sont en même temps des utilisateurs. Et le SSN est complété par un noyau réduit d'utilisateurs effectifs que sont le Ministère du Plan, le Ministère des Infrastructures, l'Observatoire de la Pauvreté, la Cellule Economique, le Système Alerte Précoce, et les partenaires techniques et financiers.

Il y a donc une faiblesse de la demande statistique qui engendrerait une insuffisance de l'offre dans un contexte marqué par l'absence de culture de l'utilisation de l'information statistique. Le noyau de la demande statistique est constitué depuis le début des années 2000, par les besoins de suivi et d'évaluation des politiques publiques centrées sur la réduction de la pauvreté ; mais cette demande n'est pas bien définie et se heurte aux faibles capacités de production statistique.

3.2. Le suivi et l'évaluation de la SNRP et des OMD

La République du Tchad a adhéré aux objectifs de la Déclaration du Millénaire adoptée, en septembre 2000, par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'ONU pour jeter les bases de nouvelles stratégies de développement. En adhérant à la déclaration, le Tchad a souscrit à ces objectifs qui s'inscrivent dans l'optique de sa politique de Lutte contre la Pauvreté adoptée lors de la Conférence de Genève IV en novembre 1998 où le Gouvernement et ses partenaires au développement ont défini quatre secteurs prioritaires dans lesquels sont concentrés des programmes et projets destinés à promouvoir le développement socio-économique.

A cet effet, la Stratégie Nationale de Croissance et Réduction de la Pauvreté, première génération, (SNRP1) a été adoptée en juin 2003. Le processus de préparation de la SNRP1 a été lancé en avril 2000 dans le but de définir une vision intégrée des politiques économiques et sociales du pays en vue de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté à l'horizon 2015. Le gouvernement prévoyait que la mise en œuvre de la SNRP1 s'étalerait sur la période 2003-2007 à l'issue de laquelle elle serait revue et révisée pour l'adapter à l'évolution économique et sociale du pays, et pour intégrer les conclusions et recommandations de nouvelles réflexions stratégiques dans les secteurs économiques et sociaux les plus importants pour la réduction de la pauvreté. La décision de réviser la SNRP1 a été prise en juin 2006 par le Haut Comité de Supervision, et la deuxième génération de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SNRP2, 2008-2011) a été approuvée en avril 2008. Le Gouvernement entend faire de cette nouvelle Stratégie (SNRP2) le cadre de référence, de mise en cohérence et d'opérationnalisation de la politique gouvernementale pour la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD auxquels il a souscrit.

Les mécanismes institutionnels de coordination de la mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la SNRP ont été créés par le Décret n°056/PR/PM/MPDC/2005 du 4 février 2005. Ce texte prévoit en particulier la création: (i) d'un Observatoire de la Pauvreté qui est un organe technique chargé de faire le suivi de la mise en œuvre de la SNRP et d'évaluer son impact sur la population cible; (ii) et des instances sectorielles et locales d'interface technique, dont le rôle principal est de fournir des informations sur l'état d'exécution des actions entreprises dans le cadre de la réduction de la pauvreté, l'évolution de la pauvreté et l'impact des projets sur les bénéficiaires.

La fonctionnalité de ce dispositif institutionnel se trouve limitée par le fait que la stratégie n'a pas prévu de programme de renforcement du système statistique actuel en termes de production statistique minimale et de qualité, pour répondre à des besoins d'information croissants, notamment dans les domaines liés à la pauvreté. Or il s'avère que les flux d'informations et d'analyses proviennent de plusieurs sources, ne sont pas réguliers ou sont quasi inexistantes. Ce qui limite le mécanisme de suivi de la SNRP qui concerne à la fois: (i) le suivi des activités, programmes et projets identifiés dans les programmes d'actions prioritaires sectoriels; (ii) le suivi de l'exécution des budgets de programmes relatifs à la mise en œuvre de la SNRP; et (iii) et l'évaluation des résultats obtenus (suivi d'indicateurs de performance et de résultats, etc.). Aussi, l'évaluation de la SNRP est limitée par l'absence de programmation effective des enquêtes, des travaux analytiques et des études d'impact globales et sectorielles.

S'agissant des instruments du suivi de la SNRP, une batterie d'indicateurs a été proposée dans le document de stratégie. Les informations nécessaires au suivi des activités, des programmes et des projets sont collectées et transmises à l'Observatoire de la Pauvreté par les structures de coordination et de pilotage des projets et programmes. Ces informations reposent sur les dispositifs de suivi/évaluation des projets ou programmes, et doivent permettre d'apprécier si les choix stratégiques ont été traduits en actions concrètes identifiables matériellement et financièrement. Les besoins d'informations liés au suivi d'exécution des budgets de programmes et à l'évaluation des résultats, nécessitent deux dispositifs statistiques spécifiques.

3.2.1. Suivi de l'exécution des budgets de programmes

Le rapport PEFA souligne les faiblesses et les efforts importants faits pour améliorer la budgétisation à moyen terme, que ce soit à travers l'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen terme ou de budgets de programmes: incertitudes sur les prévisions de recettes, et faibles liens avec le Plan d'actions prioritaires de la SNRP2 (2008-2011). Dans ces conditions, il est difficile de parler de budgétisation basée sur les politiques publiques qui en terme de suivi d'exécution, nécessite la

réalisation de Revues de Dépenses Publiques (RDP) et des Enquêtes de Suivi des Dépenses jusqu'à Destination (ESDD), très exigeantes en informations statistiques de qualité.

Pour réaliser des revues de dépenses publiques, les informations sur l'exécution des dépenses et leur efficacité, ne sont pas complètes et fiables. Sur le plan méthodologique, le suivi d'exécution se heurte principalement à l'absence de codification fonctionnelle des dépenses de l'Etat, nécessaire pour le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté. De plus, l'observabilité des indicateurs de performances inclus dans les budgets de programmes, n'est pas assurée étant donné la faible capacité statistique dans les ministères sectoriels prioritaires (Education, Santé, Développement rural, Infrastructures).

Aucune enquête de suivi des dépenses jusqu'à destination n'est programmée et réalisée dans le cadre du suivi de la SNRP2.

3.2.2. Suivi/évaluation des résultats

La responsabilité et les modalités de production des indicateurs de suivi/évaluation de la SNRP2 et des OMD ne sont pas clairement définies. Il est dit dans la SNRP2 que le SSN en général et l'INSEED en particulier seront chargés de la production des données relatives au suivi des indicateurs, à travers l'exécution d'enquêtes ou de collecte de données de sources administratives. Cette affirmation ne s'est pas accompagnée d'une planification rigoureuse des activités de collecte et de traitement, ni d'évaluation des coûts et de recherche de financement. La latitude est laissée à l'INSEED, en tant que coordonnateur du système, pour répondre à ces besoins d'information sans qu'il y ait un dialogue efficace avec l'Observatoire de la Pauvreté.

L'examen des besoins d'informations pour le suivi/évaluation de la SNRP2 et des OMD renvoie à la problématique générale du renforcement des capacités statistiques. Il faut rappeler que les huit OMD recouvrent 48 cibles et près de 60 indicateurs très exigeants en informations statistiques de qualité. De plus, Le champ des indicateurs de la SNRP couvre les cinq axes stratégiques suivants et 106 indicateurs présentés en Annexe 2 dont l'observabilité régulière n'est pas attestée. En résumé, les axes retenus dans le cadre de la SNRP2 sont :

- Axe 1 : Promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion et l'efficacité des politiques
- Axe 2 : Créer un environnement favorable à une croissance économique, robuste et diversifiée et réductrice de la pauvreté
- Axe 3 : Valoriser le potentiel de croissance du secteur rural
- Axe 4 : Faire des infrastructures un levier de la croissance
- Axe 5 : Valoriser les ressources humaines.

En termes de suivi/évaluation des résultats, le souci majeur est de produire des données statistiques fiables et reflétant la situation réelle du pays, dans le cadre d'un programme pluriannuel qui intègre des opérations relatives aux enquêtes d'envergure nationale, à la collecte des données administratives et aux recensements généraux. Ces opérations statistiques doivent cependant être d'une pertinence révélée par les principaux demandeurs d'informations statistiques que sont le Gouvernement, la communauté des bailleurs, la société civile, en vue de réaliser ou de poursuivre le suivi des indicateurs définis pour le suivi de la SNRP2 et des OMD. Ces opérations sont résumées dans le Tableau des besoins d'information présenté ci-après.

Ce dialogue nécessaire entre producteurs et utilisateurs pour définir la responsabilité et les modalités de production des indicateurs de suivi/évaluation de la SNRP2 et des OMD, doit permettre d'examiner aussi la demande d'informations au niveau déconcentré et/ou décentralisé.

Tableau n° 3 : Besoins en informations pour le système de suivi évaluation de la SNRP2

| Données nationales | Organisme producteur | Sources | Fréquence | Niveau de désagrégation |
|--|-------------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------------|
| Comptes de la nation, commerce extérieur, secteur privé et compétitivité | INSEED | Comptes nationaux, Statistiques du commerce extérieur | Annuelle | National |
| | BEAC | Balance des Paiements | Annuelle | National |
| | MFB | Impôts et fiscalité | Annuelle | National |
| Statistiques sur les finances publiques et l'aide extérieure | MFB | Rapport d'exécution du budget | Mensuelle, Trimestrielle, Annuelle | National |
| | | Enquête de suivi des dépenses jusqu'à destination | Annuelle | National par secteur prioritaire |
| | MEP | Enquête annuelle | Annuelle | National |
| Prix, Inflation | INSEED | Rapport enquête sur les prix | Mensuelle | National |
| Education | DAPRO | Annuaire statistique | Annuelle | National, Régional et Départemental |
| | INSEED | Rapport d'enquête MICS ou équivalent | Tous les 4-5 ans | Régional |
| Santé, Nutrition, Eau potable | DSIS/DP | Annuaire statistique | Annuelle | National, Régional et Départemental |
| | INSEED | Rapport d'enquête EDST, MICS ou équivalent | Tous les 4-5 ans | National, Régional |
| Gouvernance administrative, politique et judiciaire | Assemblée Nationale SGG | Rapports d'activités | Mandat Remaniement ministériel | National |
| | Ministère de la Justice | Annuaire statistique | Annuelle | National, Régional |
| Agriculture, Elevage et Environnement | DSA/MDA | Annuaire statistique Enquête agricole | Annuelle | National |
| | DSA/ME | Annuaire statistique | Annuelle | National |
| | DPFICD | Rapport d'activités | Annuelle | National |
| Infrastructures | Ministère des Infrastructures | Annuaire statistique | Annuelle | National |
| | INSEED | Enquête | Annuelle | National |
| Protection sociale | MASF | Rapport d'activités | Annuelle | National |
| Consommation, revenus, actifs, indicateurs sociaux, conditions de vie | INSEED | Rapport d'enquête ECOSIT | Tous les 4-5 ans | National, Régional, Urbain et Rural |
| Priorités des ménages, perception, satisfaction des usagers | INSEED | Rapport d'enquête qualitative | Tous les 4-5 ans | National, Régional, Urbain et Rural |

3.3. Les besoins statistiques liés à l'intégration régionale et à la surveillance multilatérale

L'appartenance du Tchad à la CEMAC et à d'autres organisations régionales à caractère économique impose le respect d'un certain nombre d'obligations en matière de disponibilité des données statistiques à jour et comparables. Cependant, la qualité des données statistiques reste faible, ce qui ne permet pas d'apprécier les résultats en matière d'intégration régionale et qui rend difficile le dialogue des politiques publiques et la surveillance multilatérale. Les besoins en informations statistiques sont rappelés dans le Tableau 4 ci-après.

Tableau n° 4 : Besoins en informations liés à l'intégration régionale et la surveillance multilatérale

| Domaine | Principaux indicateurs | Fréquence souhaitée des données | Organisme producteur |
|-----------------------|---|---------------------------------|----------------------|
| Comptes nationaux | PIB, PNB | Annuelle | INSEED |
| Prix | IHPC | Mensuelle | INSEED |
| Balance des paiements | Exportations et importations des biens et services Solde extérieur courant | Annuelle | BEAC |
| | Réserves internationales | Mensuelle | BEAC |
| Monnaie et Crédit | Masse monétaire Bilans de la BEAC et du système bancaire Taux de change Taux d'intérêt | Mensuelle | BEAC |
| Dettes extérieures | Stock de la dette contractée et garantie par l'Administration centrale | Trimestrielle | DD/MFB |
| | Dettes extérieures brutes | Bi-mensuelle | DD/MFB |
| Finances publiques | Recettes Dépenses Solde budgétaire Composition du financement | Trimestrielle | MFB |

4. L'évaluation des forces et faiblesses du SSN

L'évaluation des forces et faiblesses du SSN est faite sur la base de la méthodologie d'élaboration d'indicateurs de renforcement des capacités statistiques, une initiative complexe du consortium PARIS21¹⁴, qui n'est qu'à ses débuts, mais dont les applications sont particulièrement utiles aussi bien comme outil de gestion du SSN que comme instrument de comparaisons internationales des capacités statistiques. Pour donner une idée assez précise de l'état actuel du SSN, une rapide évaluation des indicateurs qualitatifs a été réalisée pour six domaines statistiques représentatifs de l'ensemble du système, que sont : les comptes nationaux, la balance des paiements, les statistiques monétaires, les statistiques de l'éducation et les statistiques sanitaires.

L'examen des 18 indicateurs qualitatifs évalués et présentés dans le Tableau n° 5 ci-après, montre que le SSN se développe mais les activités réalisées comportent beaucoup de déficiences.

Il semble que ce constat actuel de faible développement du SSN soit resté le même que celui qui a été à l'origine de la formulation du PAST 2002-2007 résumé par trois séries de problèmes :

- Une production statistique insuffisante doublée d'une inadéquation entre la demande et l'offre, d'une absence de coordination et d'une faible diffusion de la production disponible ;
- La faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines, et particulièrement de cadres de conception, à laquelle s'ajoute l'absence de statut incitatif du personnel et la forte rotation des cadres statisticiens ;
- La faiblesse du financement des activités statistiques par des ressources nationales, l'insuffisance des équipements et des locaux, et l'absence de moyens de communications.

La raison fondamentale de cette absence de progrès réside dans le fait que la réforme du SSN voulue par les pouvoirs publics, n'est pas complètement achevée 11 ans après l'adoption de la loi N°013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques. Cette loi répond aux besoins d'encadrement des activités statistiques au Tchad et elle précise que le SSN doit se conformer aux principes fondamentaux de la statistique officielle. Le début de mise en œuvre de cette loi a permis de disposer des éléments-forces qui peuvent servir de points d'ancrage pour le renforcement et l'amélioration des performances du SSN. Mais en revanche, les textes d'application n'ont pas tous été pris ou méritent à être revus, ce qui explique principalement la première série de faiblesses du SSN, portant sur des préalables à la qualité statistique non remplis.

4.1. Les forces et les opportunités du SSN

Le SSN dispose des éléments-forces qui peuvent servir de points d'ancrage pour son renforcement et l'amélioration de ses performances :

- ✓ l'amélioration du cadre juridique du système statistique, notamment l'adoption de la loi N°013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques, ainsi que la série des réformes en perspective ;
- ✓ l'existence d'un organe central -INSEED- doté d'une autonomie administrative et financière et de ressources budgétaires et financières potentiellement appréciables, pouvant lui permettre d'assumer son rôle de coordonateur du SSN, de renforcer ses capacités d'intervention et d'avoir

¹⁴ Pour plus d'informations se référer au ce rapport est disponible sur le site www.paris21.org : Paris21, Rapport final, "Indicateurs de renforcement des capacités statistiques", septembre 2002.

des marges de manœuvre notamment pour apporter son assistance aux autres départements statistiques sectoriels ;

- ✓ L'acquisition d'une expérience récente et des capacités pour réaliser de grandes opérations statistiques d'envergure nationale (RGPH2, MICS), ou pour réhabiliter des dispositifs de statistiques courantes (Prix, Suivi de la conjoncture, Comptes nationaux simplifiés et Commerce extérieur) ;
- ✓ l'expérience et les compétences professionnelles statistiques de certains responsables et du personnel des structures centrales et/ou sectorielles, pouvant être utilisées pour faire face aux insuffisances des ressources humaines des autres structures statistiques.

Dans le contexte actuel, six principales opportunités sont susceptibles de favoriser le renforcement des capacités du SSN. Il s'agit des opportunités suivantes :

- ✓ Une prise de conscience au plus haut niveau de l'Etat s'est opérée, depuis le début des années 2000, sur l'importance et l'utilité de la statistique dans le processus de prise de décisions et dans le suivi et l'évaluation de l'impact des politiques et programmes de développement ;
- ✓ L'organisation du RGPH2 dont la collecte a eu lieu du 20 mai au 30 juin 2009, les travaux de traitement informatiques durant toute l'année 2010 et les rapports thématiques au cours du premier semestre 2011. Avec une base de sondage mise à jour, plusieurs enquêtes post-censitaires vont avoir lieu. Cela redynamisera l'ensemble du SSN à travers la collecte des données pour le calcul d'une gamme diversifiée d'indicateurs socio-économiques et démographiques.
- ✓ Un environnement favorable au développement de la statistique au niveau de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers qui sont disposés à accompagner le SSN dans le processus de son développement ;
- ✓ La réactivation de la place de la fonction statistique dans le dispositif de suivi/évaluation de la SNRP, dans la mise en œuvre des OMD et dans la gestion axée sur les résultats ;
- ✓ La confiance faite au Coordonnateur du SSN qu'est l'INSEED à travers l'organisation en avril 2010 de la réunion du Comité de Direction d'Afristat à N'Djaména ;
- ✓ La mise en œuvre de plusieurs initiatives majeurs en Afrique et au niveau régional, pour accompagner le développement de la statistique dans les pays.

Tableau n° 5 : Indicateurs qualitatifs de renforcement des capacités statistiques

| Dimensions de la qualité statistique | Indicateurs ¹⁵ | Domaines statistiques | | | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|--------------------|-----------------------|---------|-----------|-------|
| | | Comptes nationaux | Finances publiques | Balance des paiements | Monnaie | Education | Santé |
| 0. Préalables pour la qualité | 0.1. Collecte des informations et maintien de la confidentialité garantis par la loi et effectifs | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 |
| | 0.2. Coordination effective en matière de statistique | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 |
| | 0.3. Adéquation du nombre et des compétences des ressources humaines | 2 | 3 | 2 | 3 | 2 | 2 |
| | 0.4. Adéquation des locaux, des équipements et des installations Internet | 2 | 2 | 3 | 3 | 2 | 2 |
| | 0.5. Mesure de programmation, de suivi et d'évaluation mise en œuvre | 2 | ... | 2 | 2 | 2 | 2 |
| | 0.6. Concentration des efforts organisationnels sur la qualité | 2 | ... | 2 | 2 | 1 | 2 |
| 1. Intégrité | 1.1. Indépendance des opérations statistiques | 2 | 2 | 3 | 3 | ... | ... |
| | 1.2. Tradition reposant sur des normes professionnelles et éthiques | 1 | 2 | 3 | 3 | ... | ... |
| 2. Rigueur méthodologique | 2.1. Mise en œuvre des normes internationales ou régionales | 2 | 2 | 3 | 2 | ... | ... |
| 3. Exactitude et fiabilité | 3.1. Adéquation des sources de données | 2 | 3 | 2 | 3 | 2 | 2 |
| | 3.2. Suivi des réponses | 2 | | 3 | 3 | 1 | 1 |
| | 3.3. Validation des données administratives | 1 | 1 | 1 | 3 | 1 | 1 |
| | 3.4. Validation des sources des données et des résultats intermédiaires et finals | 2 | 2 | 3 | 3 | 2 | 2 |
| 4. Utilité | 4.1. Consultation des utilisateurs | 2 | 2 | 2 | 3 | 1 | 2 |
| | 4.2. Respect des délais pour les résultats statistiques | 1 | 1 | 1 | 3 | 1 | 2 |
| | 4.3. Périodicité des résultats statistiques | 1 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 5. Accessibilité | 5.1. Efficacité de la diffusion | 1 | 1 | 2 | 3 | 2 | 3 |
| | 5.2. Mise à jour des métadonnées | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 |

... non disponible

¹⁵ La graduation par niveau est relative, décroissant de 4 à 1 pour chaque indicateur considéré :

- Le niveau 4 correspond à des **activités statistiques très développées**
- Le niveau 3 se réfère à des **activités considérées comme modérément bien développées**
- Le niveau 2 est pour des **activités se développant mais comportant beaucoup de déficiences**
- Au niveau 1 les **activités statistiques sont sous-développées**

4.2. Les faiblesses du SSN

Les faiblesses identifiées du SSN sont toutes structurelles. Elles concernent aussi bien les préalables pour la qualité statistique que les cinq dimensions essentielles définies dans les principes fondamentaux de la statistique publique.

4.2.1. Des préalables pour une production statistique minimale et de qualité, non remplis

4.2.1.1. *Loi statistique partiellement connue et appliquée*

Sur le fond, la loi n° 013/PR/99 portant réglementation des activités statistiques est partiellement connue et appliquée. Le principal instrument de coordination du SSN qu'est le programme statistique national n'est pas mis en œuvre et la loi ne prévoit pas de dispositions relatives au visa statistique pour toute opération statistique ad-hoc, nécessaire mais non prévue.

Dans la plupart des départements sectoriels, il y a une imprécision ou une inexistence des textes sur les missions et les attributions. Il a été constaté un manque de culture statistique, une inadéquation des décrets et des arrêtés relatifs à certaines attributions et activités statistiques entraînant de fois un ancrage institutionnel qui limite les activités des services producteurs de la statistique tel que la DSIS, la DAPRO et la DSA.

Et en dehors de l'INSEED, la loi statistique n'est pas suffisamment exploitée pour faciliter les opérations de collecte des données. Cette absence de référence à la loi statistique et l'absence de sanctions conduisent à des refus de réponses dans les opérations statistiques ou à des réponses sciemment inexactes, comme c'est le cas pour la balance des paiements ou les statistiques de l'éducation¹⁶. De même, l'utilisation des sources à des fins statistiques n'est pas acceptée par certains départements par méconnaissance de la loi. En conséquence, la qualité des sources statistiques s'en trouve affectée.

4.2.1.2. *Absence de coordination effective, de programmation et de S/E*

Les structures de pilotage du SSN n'ont pas été fonctionnelles, le CSS ne s'est jamais réuni et le CPS n'a tenu sa première réunion qu'en novembre 2009.

La composition du CPS bien que représentative des principaux producteurs et utilisateurs de statistiques, est en déphasage par rapport à l'architecture actuelle de l'Administration publique qui comprend les Secrétaires Généraux dans les Ministères¹⁷.

Les fréquences des réunions du CSS et du CPS ne sont pas précisées dans le décret n° 417/PR/MPED du 14 septembre 2000 qui n'intègre pas non plus de disposition relative au comité de label statistique.

Le seul programme statistique national à savoir le PPAST 2002-2007, a été mis au point en 2001 sans avoir été endossé par le CPS et le CSS. Ce programme a connu une exécution limitée en raison de coût élevé et de fortes contraintes de capacités en ressources humaines. L'INSEED a eu par la suite un plan d'actions triennal sur la période 2006-2008 et la DAPRO qui dispose actuellement

¹⁶ Ce qui est observé avec le phénomène des cantines scolaires

¹⁷ Une fonction équivalente à celle de Directeur Général de l'Administration publique au début des années 2000

d'un Plan triennal de production statistique 2009-2011. Globalement, les départements statistiques sectoriels se contentent dans la plupart des cas, à élaborer des plans d'actions annuels qui ne sont pas exécutés faute de ressources budgétaires et financières suffisantes. Et il n'y a pas non plus de tradition en matière de suivi/évaluation des activités statistiques.

La non fonctionnalité des structures de pilotage du SSN est partiellement compensée par quelques concertations entre l'INSEED et les départements sectoriels dans le cadre de la réalisation d'opérations statistiques. Mais l'absence d'un cadre permanent de concertation engendre des faiblesses dans l'harmonisation des méthodologies, la définition des concepts fondamentaux et l'élaboration des principaux indicateurs.

4.2.1.3. Ressources budgétaires limitées

Parmi toutes les structures productrices de statistiques, seul l'INSEED dispose d'un budget significatif. Mais ses ressources provenant principalement de la quote-part de la redevance statistique sont fluctuantes et insuffisantes pour couvrir plus de la moitié des dépenses courantes de l'Institut. Ainsi, les ressources budgétaires et financières de l'INSEED ne sont pas sécurisées et suffisantes pour permettre d'exécuter les missions qui lui sont dévolues. Pour exécuter ses activités statistiques, l'INSEED bénéficie des appuis des partenaires au développement dans les domaines du renforcement des capacités en ressources humaines, de la collecte, du traitement et de l'analyse de l'information.

Cette redevance statistique n'est pas versée aux autres composantes du SSN. Les départements statistiques bénéficiant des moyens relativement conformes à leurs missions sont ceux placés dans les organismes publics ou para-publics ou des administrations publiques disposant de financements à travers des projets d'appui dans le domaine de la statistique.

Ainsi, les départements statistiques de l'administration publique sont fortement tributaires du financement extérieur pour réaliser des activités statistiques, et la clôture d'un projet signifie généralement la suspension des activités dont le financement des charges récurrentes n'est pas pris en compte dans le budget régulier de l'administration concernée. Et les appuis techniques et financiers apportés par les partenaires au développement ne sont pas coordonnés.

Il faut rappeler que la production statistique demande la mise en œuvre de moyens importants - financiers, ressources humaines et techniques-; Ce que l'on peut exiger du statisticien c'est la recherche du moindre coût/efficacité, c'est-à-dire la mise en œuvre du principe de ressources minimales par la rationalisation des opérations statistiques et par une recherche méthodologique permettant de garantir une qualité des données acceptable à un coût minimum. Et il ne peut y avoir de production statistique régulière sans un financement adéquat et durable.

4.2.1.4. Ressources humaines insuffisantes et non motivées

L'INSEED et l'ensemble des structures à vocation statistique, se trouvent confrontés à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, pour conduire les activités techniques régulières. En effet, sur 19 départements statistiques y compris l'INSEED et 8 structures utilisatrices des données, les professionnels de la statistique sont au nombre de 43 cadres supérieurs (19,8 % avec une formation de statisticien et/ou démographe) et 41 cadres moyens (18,9 % qui sont des adjoints techniques de la statistique), sur un total de 217 agents tous niveaux confondus. 48 autres cadres supérieurs interviennent dans le domaine de la statistique sans en avoir le profil.

La déperdition du personnel est très forte dans trois principales structures que sont l'INSEED (21,4 % des cadres supérieurs), la DAPRO (10,0 % des cadres supérieurs et 16,6 % des cadres moyens), la DSIS (23,0 % toutes catégories confondues). De plus, il n'y a pas sur le marché de l'emploi de cadres statisticiens supérieurs ou moyens, et l'on enregistre une faiblesse du taux d'admission des candidats tchadiens aux concours d'entrée dans les écoles et instituts de la statistique en Afrique, dont la cause principale semble être la baisse de niveau des candidats. Cette forte déperdition du personnel dans ces trois principales structures de production statistique est due à un cadre de travail inapproprié et surtout à l'absence de statut particulier des agents pourtant prévu dans le décret n°416/PR/MPED/2000 du 14 septembre 2000 pour le cas de l'INSEED.

Un des problèmes majeurs auquel le SSN est amené à faire face durant les années à venir, c'est la faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines dans le domaine de la statistique. Ce qu'il faut en priorité en plus du statut incitatif du statisticien, c'est aussi une véritable politique des ressources humaines en statistiques et domaines connexes, qui inclut les formations ad-hoc, de base et continue. Cette politique de formations devrait s'accompagner d'un plan de carrière pour le statisticien et la formation des utilisateurs, eu égard aux difficultés d'appréhension de la demande en statistiques et de la nécessité de promouvoir l'usage des statistiques dans les processus de prise de décisions.

4.2.1.5. Cadre de travail inadapté

Les bureaux mis à la disposition des structures de production statistique sont en règle générale qualifiés d'inadaptés, et la faiblesse des capacités d'accueil constitue un des problèmes majeurs à l'INSEED et à la DAPRO. Les équipements de bureau et la logistique pour des opérations de collecte et de traitement font défaut. Et il y a systématiquement une défaillance des dispositifs de sécurisation des données par manque d'antivirus sous licence et de réseau intranet. Seuls l'INSEED et la BEAC ont accès à Internet.

4.2.1.6. Peu d'efforts organisationnels sur la qualité statistique

Il n'y a pas de procédure organisationnelle et de démarche qualité dans les processus de collecte et de traitement de l'information en particulier à la DAPRO et à la DSIS.

La BEAC est consciente des difficultés liées à la qualité et projette d'informatiser le traitement des données de banques tout en poursuivant les travaux de mise en conformité aux normes internationales. Toutefois, des efforts restent à faire pour améliorer l'exactitude et la ponctualité des statistiques monétaires et de balance des paiements.

L'INSEED ne joue pas pleinement son rôle de coordonnateur technique et opérationnel du SSN et se contente d'organiser en interne des dispositifs de collecte et de traitement de l'information qui ne sont pas rigoureusement suivis et évalués.

4.2.2. L'intégrité des structures de production statistiques à reconsidérer

La dimension d'intégrité des structures de production renvoie à l'objectif d'informer de manière transparente le public sur la base de statistiques officielles qui inspirent la confiance des utilisateurs.

Comme stipulé dans l'article 57 des statuts de la BEAC, les règles régissant l'établissement des statistiques respectent les principes d'indépendance professionnelle et l'autorité de la BEAC est reconnue en matière de statistiques monétaires et de balance des paiements.

A l'INSEED, les sources de données et les techniques statistiques sont choisies en toute indépendance professionnelle mais celle-ci n'est pas totalement garantie, des critères de compétence professionnelle, technique et managériale n'étant pas définis pour le recrutement de son Directeur Général qui peut être démis de ses fonctions à tout moment.

Pour l'ensemble des producteurs, le public n'est en règle général pas informé du processus statistique, tout comme il n'existe pas de politique ou de pratiques professionnelles écrites.

4.2.3. La rigueur méthodologique à consolider

Les travaux sont en cours à la BEAC, au MFB et à l'INSEED pour rendre les statistiques produites conformes aux normes internationales.

La méthodologie utilisée par la BEAC pour l'établissement de la balance des paiements est conforme au MBP5 et l'appropriation du MBP6 est en cours. Pour ce qui concerne les statistiques monétaires, l'adaptation des concepts et cadres du MSMF est en cours.

Des efforts sont faits par le MFB pour rendre cohérentes les classifications budgétaires en s'inspirant des classifications proposées par le MSFP 2001 et des travaux sont en cours pour définir une classification fonctionnelle conforme à la norme.

L'INSEED a amorcé un processus de modernisation des comptes nationaux appliquant rigoureusement les principes du SCN93, mais la norme a évolué (SNC98) et des dispositions ne sont pas encore prises pour son appropriation. Et l'élaboration de l'indice des prix répond à la norme admise (Classification des dépenses par objet – Nations Unies 1999).

Il faut surtout insister sur le fait que la mise en œuvre des normes requises par cette rigueur méthodologique pour permettre une comparabilité des données, suppose un renforcement des ressources humaines et des capacités de collecte et d'analyse de l'information.

4.2.4. La faiblesse des sources de données

La faiblesse des sources de données explique en grande partie la faible capacité de production statistique. Les sources administratives utilisées à des fins statistiques ne sont pas organisées de manière à permettre un traitement statistique approprié ou sont incomplètes, et les principales sources de données d'enquêtes (EDST2, ECOSIT2, ESIT, Enquête VIH/SIDA, MICS et RGPH2) sont limitées sous l'angle des thématiques développées.

Dans les domaines de l'éducation et de la santé, les processus de collecte et de traitement des données sont confrontés à de multiples difficultés opérationnelles qui ont un impact négatif sur la qualité des statistiques produites. Ces difficultés sont liées au budget, aux registres et à la complétude de l'information, aux données démographiques de base, au traitement et au contrôle des données. De plus, il y a des dispositifs parallèles de collecte de l'information mis en place par les directions techniques ou dans le cadre du suivi et de l'évaluation des programmes.

Dans le domaine des finances publiques, le système d'information est organisé sur la base des réalisations et des émissions ou engagements en recettes et dépenses, complétées par les informations tirées du circuit intégré de la dépense. L'information n'est pas complète et exhaustive. Toutefois, les données primaires sur les recettes et les dépenses sont vérifiées quant à leur

exactitude et recoupées avec d'autres sources d'information. Le système d'information est centralisé autour de la DGTCP et de la DGB, et les ministères sectoriels n'ont pas la maîtrise du suivi d'exécution de leur budget.

Les statistiques monétaires sont élaborées sur la base d'une collecte exhaustive auprès des banques et le CCP, et les problèmes de sources sont minimes contrairement à ceux de la balance des paiements. En effet, la fragilité statistique des sources constitue un des problèmes majeurs rencontrés dans la confection de la balance des paiements : l'enquête auprès des opérateurs enregistre un taux de non-réponse élevé ; les données sur les investissements, les prêts/projets ou les dons sont contradictoires entre les sources ou non disponibles ; les données budgétaires ne sont pas exhaustives et les données du commerce extérieur ne sont pas disponibles. Malgré les efforts faits pour évaluer les données préliminaires et améliorer les estimations à travers les études de révision, les données de balance des paiements ne sont pas toujours cohérentes avec les autres ensembles des données macro-économiques et il n'y a pas de tentatives régulières et continues pour réconcilier ces ensembles de données.

Dans les domaines économiques, les difficultés liées à la qualité des sources des données sont toutes rencontrées dans l'établissement des comptes nationaux : Les données du commerce extérieur ne sont pas suffisamment détaillées et disponibles en temps utile ; les données de l'agriculture et de l'élevage sont peu fiables ; l'acquisition des DSF et des autres données économiques pose problème. Et il manque de ressources pour réaliser des investigations de nature à améliorer les données utilisées dans la confection des comptes nationaux.

4.2.5. L'utilité des statistiques en question

Ce qui est en jeu par rapport à cette dimension d'utilité, c'est une information de qualité répondant à un besoin bien défini, et disponible en temps utile pour éclairer la prise de décision et pour plus de pertinence et d'impact des politiques publiques.

La demande statistique est trop générale et restreinte à un noyau réduit d'utilisateurs : BEAC, Ministère du Plan, Infrastructures, Education, Santé, Agriculture, Observatoire de la Pauvreté, Cellule Economique, Système d'Alerte Précoce, et les bailleurs de fonds. A l'exclusion de l'INSEED, tous les producteurs de données statistiques sont en même temps des utilisateurs. La demande circonstancielle est faible et déstabilisante pour les activités statistiques courantes, vu la faiblesse qualitative et numérique des ressources humaines, et l'absence d'une programmation claire des opérations d'enquêtes et recensements.

Il y a donc une faiblesse de la demande statistique qui engendrerait une insuffisance de l'offre dans un contexte marqué par l'absence d'un cadre permanent de concertation¹⁸ et de culture de l'utilisation de l'information statistique. Une partie importante de la demande statistique concerne les besoins de suivi/évaluation de la SNRP et des OMD mais celle-ci se heurte aux faibles capacités de production statistique.

Dans les domaines de l'éducation et de la santé, les outils de collecte ne permettent de couvrir les besoins prioritaires liés au pilotage desdits secteurs, la périodicité des résultats statistiques est annuelle mais la diffusion des données est irrégulière et non conforme aux attentes et normes. A cela s'ajoute l'absence de traitement et d'utilisation effective de données au niveau déconcentré.

¹⁸ Ce cadre se rapporte aux mécanismes de fonctionnement du CPS qui n'est pas fonctionnel

Dans les domaines des statistiques économiques et financières¹⁹, les délais et la périodicité des résultats statistiques ne sont pas conformes aux recommandations appropriées du SGDD. Et il n'existe pas de programme régulier de publication des résultats statistiques.

Globalement, il y a dans le SSN des difficultés pour couvrir les champs statistiques prioritaires, et pour respecter des délais et la périodicité des données, qui entravent le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

4.2.6. La faible accessibilité des données

La diffusion des données est irrégulière et ne concerne qu'une production statistique limitée. Globalement, les quelques publications concernent principalement les annuaires statistiques sous format papier et elles restent peu accessibles en termes d'efficacité de la diffusion et de mise à jour des métadonnées. La BEAC publie les statistiques monétaires, la balance de paiements et les rapports annuels sur son site Internet.

Les publications réalisées sont constituées en grande partie de tableaux statistiques et intègrent très peu d'aspects analytiques et des indicateurs, surtout pluriannuels, nécessaires au suivi-évaluation des politiques et programmes.

Aussi, l'inexistence de la Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) handicape le traitement, l'analyse et la diffusion de l'information statistique. Et l'indisponibilité quasi-générale d'un réseau intranet et d'un site internet au sein du SSN, des moyens roulant ainsi que le nombre insuffisant de matériels informatiques ne facilitent pas l'accessibilité des données.

Cette faible accessibilité des données est la conséquence directe des faibles capacités de production et d'analyse, ainsi que des ressources humaines et financières insuffisantes.

4.3. Les menaces

Les menaces sont par essence conjoncturelle, car dépendant des circonstances du moment. A la lumière du diagnostic précédent, il faut distinguer trois types de menaces aux impacts déterminants sur les SSN:

- l'absence d'une coordination technique et opérationnelle du SSN ;
- l'absence de ressources humaines et financières suffisantes ;
- la démotivation du personnel et la détérioration du cadre de travail.

¹⁹ Finances publiques, Comptes nationaux, Prix, Commerce extérieur, Balance des paiements, Monnaie

Annexe 1 : Cartographie du SSN

| Ministère/ institution d'appartenance ou de tutelle | Type | Direction Générale | Direction | Division | Service | Antennes régionales | Champs couverts |
|---|------|--------------------|--|----------|---------|-----------------------------------|---|
| Ministère de l'Economie et du Plan | P | INSEED | | | | Abéché Moundou Sarh Doba | Coordination du SSN, comptes nationaux, statistiques démographiques, économiques et statistiques d'entreprises et de prix |
| | U | | Direction de la Population | | | | Politique Nationale de la Population, statistiques démographiques |
| | U | | Observatoire pour l'Education, la Formation et l'Emploi (OBSEFE) | | | | Collecte et diffusion des statistiques sur l'éducation, la formation et l'emploi |
| | U | | Direction des ONG (DONG) | | | | Statistiques sur les ONG |
| | U | | Observatoire de la Pauvreté | | | | Pauvreté (suivi-évaluation) |
| | U | | Direction Chargée de Réduction de la | | | | Pauvreté (suivi-évaluation) |

| Ministère/ institution d'appartenance ou de tutelle | Type | Direction Générale | Direction | Division | Service | Antennes régionales | Champs couverts |
|---|------|--------------------|-----------|--|--|---------------------|---|
| | | | Pauvreté | | | | |
| | | | | | | | |
| Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille | P /U | | | | Bureau d'Etudes et des Statistiques | | Population, micro-finance, |
| Ministère de l'Agriculture | P | | | Division des Statistiques Agricoles | | | Agriculture |
| | P | | | Office National de Développement Rural | | | Agriculture |
| | P | | | | Système d'Alerte Précoce | | Agriculture |
| | P | | | | Système d'Information sur le Marché Céréaliier | | Statistiques agricoles, prix céréaliier |

| Ministère/ institution d'appartenance ou de tutelle | Type | Direction Générale | Direction | Division | Service | Antennes régionales | Champs couverts |
|--|-------------|---------------------------------------|---|---|----------------|----------------------------|---|
| | P | | | Office National de la Sécurité Alimentaire | | | Agriculture, prix céréaliers |
| Ministère de l'Éducation Nationale | P | | Direction de l'Analyse et de la Prospective | Division des Statistiques Scolaires et de l'Informatique | | | Statistiques scolaires et universitaires |
| Ministère de l'Élevage et des Ressources Animales | P | | Direction des Statistiques et des Archives | Division des Statistiques | | | Statistiques de l'élevage |
| Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques | P | | Direction des Etudes, de la Planification et des Suivis | Division de la Statistique, de la Documentation et des Archives | | | Statistiques environnementales |
| Ministère de l'Industrie et du Commerce | P | | Direction de l'Industrie | | | | Répertoire des entreprises, statistiques sur le commerce et l'artisanat |
| Ministère des Finances et du | P | Direction Générale des Douanes et des | | | | | Statistiques douanières |

| Ministère/ institution d'appartenance ou de tutelle | Type | Direction Générale | Direction | Division | Service | Antennes régionales | Champs couverts |
|--|-------------|-------------------------------|---|---|----------------|----------------------------|--|
| Budget | | Droits Indirects | | | | | |
| | P | | Direction des Etudes et de la Prévision | | | | Statistiques financières, Prévision économique à court terme |
| | P | Direction Générale des Impôts | | | | | Statistiques fiscales |
| | P | Direction Générale du Trésor | | | | | Statistiques des finances publiques |
| | P | | Direction de l'Elaboration et du Suivi Budgétaire | | | | Statistiques des finances publiques |
| | P | | Direction de la Dette | | | | Statistiques de la dette publique |
| | P | BEAC | | | | | Statistiques monétaires et balance des paiements |
| Ministère de la Fonction Publique et du Travail | P | | | Office National de la Promotion de l'Emploi | | | Statistiques sur l'emploi |
| | P | | Direction du Travail, de l'Emploi et de la | | | | Statistiques sur l'emploi |

| Ministère/ institution d'appartenance ou de tutelle | Type | Direction Générale | Direction | Division | Service | Antennes régionales | Champs couverts |
|---|------|--------------------|--|--|--|---------------------|---|
| | | | Sécurité Sociale | | | | |
| | P | | Direction du Contrôle des Effectifs, de la Statistique et des Archives | | Service Informatique et de la Statistique | | Statistiques de l'emploi |
| | P | | | | Service des Relations Professionnelles | | Statistiques d'entreprises et de l'emploi |
| | P | | Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale | | | | Statistiques de l'emploi et d'entreprises |
| Ministère de la Santé Publique | P | | Direction des Etudes et de la Planification | | | | Statistiques sanitaires |
| | P | | | Division du Système de l'Information Sanitaire | | | Statistiques sanitaires |
| Ministère du Tourisme | | | | | Service Statistique du Ministère du Tourisme | | |

| Ministère/ institution d'appartenance ou de tutelle | Type | Direction Générale | Direction | Division | Service | Antennes régionales | Champs couverts |
|--|------|---------------------|--|---|------------------------------------|------------------------------|---|
| Ministère des Infrastructures et Transports | P | | Direction des Etudes et de la Planification | | | | Statistiques de transport et de routes |
| | P | | | Bureau National des Frets | | | Statistiques sur le transport et le commerce extérieur |
| Ministère de la Justice | p | | | | Service des Statistiques | | Statistiques de la justice |
| Ministère des Postes, des Technologies de l'Information et de la Communication | P | | | Section des Statistiques de la Poste | | | Statistiques de la poste |
| Chambre de Commerce | U | Chambre de Commerce | | | | | |
| Cellule Economique | U | | Cellule Economique | | | | |
| Ministère du Pétrole et de l'Energie | U | | Direction des Etudes et de la Législation Pétrolière | Division des Etudes Economiques et Statistiques | Service des Etudes Fiscales | | Statistiques de transport et de la production |
| Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique | U | | Direction des Affaires Politiques et de l'État Civil | | Service d'État Civil et Population | Communes et Sous-préfectures | Statistiques sur l'État Civil (mariages, naissances, décès) |

| Ministère/ institution d'appartenance ou de tutelle | Type | Direction Générale | Direction | Division | Service | Antennes régionales | Champs couverts |
|---|------|--------------------|-----------------------------------|----------|---------------------|---------------------|---------------------------------|
| | | | Direction de la Police Judiciaire | | Service Statistique | | Statistiques sur la criminalité |

Annexe 2 : Liste des publications statistiques

| Ministère ou institution de tutelle | Source | Intitulé de la publication produite ou utilisée | Date de dernière publication |
|--|---|--|------------------------------|
| Ministère de l'Economie et du Plan | INSEED | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Note de conjoncture ▪ Bulletin de conjoncture ▪ Note de cadrage ▪ Indice des prix ▪ Statistiques du commerce extérieur ▪ Liste des opérateurs économiques ▪ Comptes nationaux ▪ Rapport de l'enquête ECOST2 ▪ Rapport EDST2 ▪ Résultats globaux du RGPH2 ▪ | Janvier 2010 |
| | | | Janvier 2010 |
| | | | 2 ^e Sem 2009 |
| | | | Avril 2010 |
| | | | 2008 |
| | | | 2007 |
| | | | 2004 |
| | | | 2009 |
| | | | Direction de la Population |
| Observatoire pour l'Education, la Formation et l'Emploi (OBSEFE) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude sur le suivi-évaluation du système d'enseignement technique et de la formation professionnelle (septembre 2005) ▪ Enquête sur les micros entreprises du secteur informel: cas des métiers de la couture (2006) | Septembre 2005 | |

| | | | |
|--|--|--|-------------------------------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude sur les créneaux porteurs d'emplois au Tchad (2006) | <p>juin 06</p> <p>déc-06</p> |
| | Direction des ONG (DONG) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Statistiques sur les ONG | |
| | Observatoire de la Pauvreté | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de suivi-bilan de la SNRP1 ▪ Rapport de suivi de la mise en œuvre des OMD ▪ Rapport de suivi de la mise en œuvre de la SNRP2 ▪ Rapport national de développement humain | <p>2008</p> <p>2006</p> <p>2009</p> |
| | Direction Chargée de Réduction de la Pauvreté | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pauvreté (suivi-évaluation) | |
| | | | |
| | Cellule Economique | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indice de développement humain ▪ Bulletin du marché monétaire ▪ Données statistiques sur la dette extérieure ▪ RGPH2 ▪ Position nette du Gouvernement (BEAC) ▪ Cadrage macroéconomique ▪ TOFE ▪ Annuaire des statistiques sanitaires du Tchad ▪ Statistiques scolaires | |
| | | | |
| Ministère de l'Action Sociale, de | Direction des Etudes, de la Planification et de la | | |

| | | | |
|--|--|--|------------------------|
| la Solidarité Nationale et de la Famille | Formation | | |
| Ministère de l'Agriculture | Division des Statistiques Agricoles | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats provisoires et définitifs des enquêtes | En principe Mars 2010 |
| | Office National de Développement Rural | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités -Mercuriales, Pluviométrie, Superficies, Productions) | |
| | Système d'Alerte Précoce | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableaux des résultats prévisionnels des campagnes agricoles ▪ Tableau des résultats définitifs des campagnes agricoles ▪ Bulletin des prix de l'INSEED ▪ Bulletin du SAP ▪ Résultats globaux du RGPH2 ▪ Document SNRP2 ▪ Statistiques du commerce extérieur | |
| | Système d'Information sur le Marché Céréalière | | |
| | Office National de la Sécurité alimentaire | | |
| Ministère de l'Éducation Nationale | Direction de l'Analyse et de la Prospective | Données statistiques sur l'éducation Tableaux statistiques | Mars 2010 Juin 2009 |
| Ministère de l'Élevage et des ressources animales | Division des statistiques | | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Ministère de l'Environnement et des Ressources halieutiques | Division de la Formation, du Suivi, des Archives et des Statistiques | | |
| Ministère de l'Industrie et du Commerce | Direction de l'industrie | | |
| Ministère des Finances et du Budget | Direction générales des Douanes et des Droits indirects | | |
| | Direction des Etudes et de la Prévision | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de Surveillance multilatérale ▪ Rapport économique et financier ▪ CDMT ▪ TOFE ▪ Cadrage macro-économique | |
| | Direction Générale des Impôts | | |
| | Direction Générale du Trésor | | |
| | Direction de l'Elaboration et du Suivi Budgétaire | | |
| | Direction de la Dette | | |

| | | | |
|--|---|---|--|
| | BEAC | | |
| Ministère de la Fonction Publique et du Travail | Office National pour la Promotion de l'Emploi | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Annuaire des statistiques de l'emploi ▪ Annuaire des statistiques | Mars 2010 1998 |
| | Direction du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale | | |
| | Direction du Contrôle des Effectifs, de la Statistique et des Archives | | |
| | Service des Relations Professionnelles | | |
| | Caisse Nationale de Prévoyance Sociale | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Statistiques de la CNPS ▪ Annuaire des statistiques, 1ère édition ▪ Statistiques et évaluation actuarielle: Cas de la CNPS du Tchad ▪ Annuaire statistique | |
| Ministère de la Santé Publique | Direction des Etudes et de la Planification | | |
| | Division du Système de l'Information Sanitaire | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Annuaire des statistiques sanitaires du Tchad (Tome A) | 2005, 2006, 2007, 2008, Décembre 2009 |

| | | | |
|--|--|---|--|
| Ministère du Tourisme | Service Statistique du Ministère du Tourisme | | |
| Ministère des Infrastructures et Transports | Direction des Etudes et de la Planification | | |
| | Bureau National de fret | | |
| Ministère de la Justice | Service des statistiques | | |
| Ministère des Postes et Télécommunication | Section des statistiques de la Poste | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Statistiques des services postaux et financiers de la STPE ▪ Statistiques postales | |
| Chambre de Commerce | Chambre de Commerce | | |
| Ministère du Pétrole et de l'Énergie | Direction des Etudes et de la Législation Pétrolière | | |
| Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique | Direction des Affaires Politiques et de l'État Civil | | |